

Saint
Carné

LE MAGAZINE
ÉTÉ 2024



LE MOT DU MAIRE

Le 27 mai dernier, les enfants, certes un peu stressés mais enthousiastes, ont pu intégrer le nouveau restaurant scolaire avec le personnel communal. Tout s'est bien déroulé, sans aucun plateau du self renversé. Depuis, la vitesse de croisière et les habitudes sont prises avec un confort pour tous. Cet équipement était devenu indispensable au vu des réglementations.

Tout d'abord, l'exiguïté de l'ancienne cuisine était tolérée par la direction départementale de la protection des personnes (DDPP) qui nous laissait fonctionner dans ces locaux existants. En revanche dans les nouveaux locaux, la commune répond à toutes les normes en vigueur à ce jour avec une partie production que l'on peut trouver un peu grande et démesurée par moment.

Ensuite, le bruit généré par les enfants dans l'ancien restaurant était parfois au-dessus des normes. La nouvelle salle de restauration a une meilleure acoustique. Elle reçoit la totalité des élèves en un seul service. Cela permet de pouvoir disposer de trois agents pour la surveillance de la cour après le repas.

Cette grande salle de restauration nous permettra aussi de répondre à une éventuelle crise sanitaire comme celle que nous avons connue puisque les enfants n'auront pas besoin de changer de lieu, au vu de la superficie de la salle de restauration.

Et enfin, cet outil autorise une mutualisation des moyens de fabrication des repas pour les communes voisines (Calorguen et Trévron) et l'IME ainsi qu'une réduction des charges de fonctionnement pour la commune (plus on fabrique plus les coûts de production sont moindres). La porte de la mairie reste ouverte à la discussion avec des communes qui voudraient nous rejoindre.

Je tiens aussi, au travers de ce mot, à vous informer du départ d'Anthony notre deuxième agent technique recruté l'année dernière. Il est reparti dans le privé pour un meilleur salaire. Nous regrettons son départ mais la collectivité répond à une grille salariale fixée par l'État qui pour la catégorie C n'est pas valorisée et nous ne pouvions pas lui proposer un salaire à la hauteur de ses attentes.

- 02 LE MOT DU MAIRE
- 03 C'EST NOUVEAU
- 04 LE RESTAURANT SCOLAIRE
- 06 VIE COMMUNALE
- 08 ENFANCE / JEUNESSE
- 12 LES ASSOCIATIONS
- 16 VIE PRATIQUE
- 20 LES CONSEILS MUNICIPAUX
- 31 ETAT CIVIL & URBANISME

Comme trop souvent, il me semble important de rappeler certaines règles du bien vivre ensemble. Loin de moi l'idée de faire la morale, mais le bien-être de tous passe par certaines règles. Tout d'abord, le respect de chacun doit nous guider en premier lieu. Le respect du bien public est aussi important car les dégradations et les incivilités sont payées par le budget communal. Nous en avons déploré plusieurs depuis le début de l'année (dépôts sauvages, miroir dans les toilettes publiques, panneaux de signalisation volés, arbres cassés).

Il y a un code de la route, malgré cela la vitesse est parfois excessive par endroit, des panneaux routiers ne sont pas respectés (stop, interdiction de circuler.) et certains comportements peuvent être à risque. Nous ne sommes pas seuls sur le domaine public, pensons aux autres.

Pour rappel, les poubelles et les sacs jaunes doivent être déposés sur la voie publique uniquement le jour de la collecte. Les horaires pour passer la tondeuse, les tailles des haies, les travaux divers... sont soumis à un arrêté préfectoral. Certains prennent encore trop de liberté avec le règlement au détriment de la quiétude des voisins.

Avant de terminer, je tiens à remercier l'ensemble des élus qui sont investis dans le suivi des dossiers et dans la vie locale.

Aux nouveaux habitants, avec le conseil municipal, nous vous proposons une rencontre amicale le samedi 14 septembre à 11h00 dans la salle d'honneur de la mairie.

Je donne rendez-vous le 21 septembre à 11h00 à l'ensemble de la population pour l'inauguration du nouveau restaurant scolaire sur le site de l'école.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale, à toutes et à tous, un très bel été 2024.

Ronan TRELLU
Maire de Saint-Carné



Participation et crédits photos : Mairie de Saint-Carné, Associations, Pandao, Adobe Stock
Création graphique : Pandao, Le Hinglé
Impression : Imprimerie Auclerc, Taden

C'EST NOUVEAU

SOPHIE WISZNIAK

Je me suis installée fin 2023 à Saint Carné (s'incarner) où j'exerce mon activité d'énergéticienne, appréciant ce nouveau lieu de vie avec l'humour, la joie et l'enthousiasme qui me caractérisent.

Formée depuis plusieurs années à des pratiques énergétiques (telles que le Reiki, le magnétisme, ...) j'accompagne avec écoute et bienveillance chaque personne à être acteur de son mieux-être, que ce soit pour des problématiques physiques, psychologiques, émotionnelles, des transitions de vie, des situations difficiles (rupture, maladie, deuil, addictions, ...) et également pour une envie ou un besoin de détente, d'apaisement ou simplement un regain d'énergie.

Les séances énergétiques sont de plus en plus reconnues pour leurs bienfaits et viennent en complément de la médecine traditionnelle.

J'anime également des ateliers collectifs car la transmission et le partage sont des valeurs essentielles pour moi.

Deux ateliers sont d'ailleurs prévus à la salle associative de la Mairie le dimanche 15/09 et le dimanche 22/09 entre 10h et 12h (entrée libre et

gratuite) autour d'un thé/café sur des thèmes variés (le nettoyage énergétique sur soi et pour son lieu de vie, l'énergie des mots et des pensées, l'ancrage, le taux vibratoire...)



Possibilité de réserver une séance (du lundi au samedi midi) ou votre place pour l'un des ateliers de septembre en m'appelant directement (**06 89 15 70 78**) ou bien sur mon site internet www.sophie-energeticienne.fr

Prenez soin de vous.

SD MINIPELLE

Sylvain Duponcel, 38 ans, je suis originaire de Calorguen et actuellement conseiller municipal dans cette commune.

En mars 2024 je décide de créer mon entreprise après 6 ans à mon compte dans le milieu agricole puis une expérience de 2 ans en tant que salarié paysagiste.

Je propose mes services pour l'aménagement des extérieurs tels que terrassement, évacuation de déblai gravats végétaux, tranchée, talutage mais aussi seuil de portail, dalle de béton pour abri de jardin entre autres.

Je réalise également des services de montages de carports, pergolas et portails. Je travaille dans un rayon d'environ 30 minutes autour de St Carné.



Je suis visible sur Facebook et pour toutes demandes je suis disponible par téléphone (07 49 32 17 12) ou par mail (sylvain@sdminipelle.fr) pour effectuer un devis gratuit dans un premier temps.



NOUVEAU FOOD TRUCK

Tous les mercredis soir, à partir de 18h, devant l'Espace Karnay, le **Black Panda** vous proposent des burgers et des spécialités sur Cap Vert, pour toute réservation : **07 51 09 10 84.**

LE NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

"C'est très bien ça change de la cantine. On va s'habituer avant le collège. Ça nous aide à être autonome."

Ruben CM2

"Bien j'adore ce self parce qu'il y a de la couleur !"

Romane GS

"Je préfère le self et manger à 4 copains c'est mieux !"

Aaron CM1

"C'est trop bien on peut se servir nous même !"

Océane CM2

"Je préfère le self on est à 4 et c'est moins bruyant à table. On est autonome, on débarrasse tout seul."

Gabriel CP

"On s'y sent bien à l'aise. Les couverts en plastique ce n'est pas lourd et ce n'est pas grave si ça tombe, ça ne casse pas !"

Solan CE1

Démarrage des travaux : **janvier 2023**
17 mois de travaux / Ouverture le **27 mai 2024**
14 corps d'artisans
Surface **552 m²**
150 places en réfectoire

225 repas / jour produits sur place en moyenne
- 110 repas pour les élèves de Saint-Carné sur site
- 60 repas livrés à la commune de Calogruen
- 45 repas livrés à la commune de Trévron
- 12 repas livrés à l'IME Les Vallées de Saint-Carné
2 cuisiniers (1 agent de la commune de saint-Carné et 1 agent de Trévron) et 1 apprentie Cap cuisine.

Coût total des travaux : **1 607 124,03 € HT**
14 lots de travaux - hors maîtrise d'œuvre, étude, mobilier, etc.
Subventions :

- Etat (DSIL et DETR) : 260 000 €
- Dinan Agglomération : 100 000 €
- Département « contrat de territoire » : 127 014 €
- Région « Bien vivre 2022 » : 150 000 €

Emprunts : 800 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne et 300 000 € auprès du Crédit Agricole

RDV le **21 septembre à 11h00** pour l'inauguration du nouveau restaurant scolaire sur le site de l'école.

DINAN
AGGLOMÉRATION

Côtes d'Armor
le Département

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
BRETAGNE

LES VŒUX



RELAIS DES VILLAGES

Samedi 4 mai dernier, s'est tenue la 38ème édition du Relais des Villages, une épreuve sportive et collective qui voit près de 40 coureurs se relayer pendant cinq heures et cette année, Saint-Carné y a participé sous la houlette d'un nouveau comité d'organisation.

Après de nombreuses années sous la responsabilité d'Annick Tostivint, Liliane Simon avait repris le relais l'année dernière, évitant ainsi que Saint-Carné ne se retire de cette compétition amicale et originale. Elle l'a transmis à Jean-Baptiste Canivet, tout en restant en soutien, pour l'accompagner dans la préparation de cette épreuve exigeante.

C'est ainsi que le 4 mai 33 relayeurs, dont 6 familles, se sont élancés sur les 50 kilomètres du parcours sous un beau soleil et dans une ambiance festive. Départ à Evran, une pause à Saint-Carné et retour à Evran en passant dans les 13 villages participants. Vingt signaleurs et deux vélos accompagnateurs ont complété cette équipe assurant ainsi le bon déroulement de l'évènement.

Comme le veut la tradition, le dernier relais a été couru par le Maire Ronan Trelu accompagné de Romane et Noé, les benjamins de l'épreuve.

Enfin, une remise de médailles et de diplômes a eu lieu le 4 juin dans la Salle Karnay, suivi d'un pot offert par la Mairie. L'occasion pour toutes et tous de refaire la course et de prendre rendez-vous pour le 18 mai 2025 et une 39ème édition organisée par Bobital !



JOURNÉE CITOYENNE



La journée citoyenne s'est déroulée le samedi 8 juin de 14h à 18h. 15 personnes ont répondu présentes. Cela a été l'occasion de faire du tri dans les archives de la mairie, de faire de la lasure sur les bancs et la table, mais aussi de débroussailler les chemins ruraux. Elle s'est terminée dans la convivialité autour d'un rougail saucisses et d'un fondant au chocolat ou d'un clafouti fraises.

Quelques dates à retenir :

Samedi 14 septembre à 11h

Accueil des nouveaux habitants

Samedi 21 septembre à 11h

Inauguration du nouveau restaurant scolaire

Dimanche 27 octobre

Repas des aînés

Vendredi 20 décembre

Programmation culturelle Dinan Agglomération, spectacle

CÉRÉMONIE 8 MAI

Nous avons la chance sur la commune d'avoir plusieurs portes drapeau qui répondent présents aux cérémonies. Afin d'initier de nouveaux portes drapeaux, le Conseil Municipal a adhéré au Comité de Dinan du Souvenir Français.

L'adhésion permettra aux volontaires de la commune de recevoir une formation pour devenir porte-drapeaux des cérémonies officielles.



ÉLECTIONS EUROPÉENNE

Sur les 945 électeurs, 575 sont venus voter aux élections européennes du 9 juin 2024, soit près de 61% des inscrits. (14 blancs et 19 nuls).

Jordan Bardella arrive en tête avec 184 voix, Valérie Hayer est en 2ème position avec 78 voix, suivie de près par Raphaël Glucksmann avec 74 voix, puis Manon Aubry avec 38 voix et François-Xavier Bellamy avec 35 voix.



L'ÉCOLE NORBERT GUITTON



Remise du label 100% EAC

Lors du conseil d'école deuxième trimestre, Marie Guillou, conseillère pédagogique a remis à l'école le Label 100% Education Artistique et Culturelle pour des élèves. Une belle mise en valeur des projets de l'école ces dernières années !



Sortie bibliothèque

Un vendredi sur deux, les élèves de MS-GS et CP-CE1 se rendent à la bibliothèque pour emprunter et découvrir de nouveaux ouvrages ! Ils en ont profité pour fleurir les murs de la bibliothèque avec leurs productions d'art visuel. Allez à la bibliothèque pour les découvrir.

Projet cirque

Les mardis et vendredis, les enfants des 6 classes participent à une initiation au cirque avec Nolwenn Le Guillou de l'association La Turbine. Les cirassiens carnéens se produiront le 16 juin matin lors de la fête de l'école !



Sortie fraternité

Le 17 mai, les 6 classes de l'école sont parties à Rennes pour la journée Fraternité. Au programme : visite guidée du Musée des Beaux Arts et pique nique au parc du Thabor. Les élèves ont également pu profiter de l'aire de jeux du parc rennais. Une très belle sortie qui a su émerveiller petits et grands !



Éducation à la santé

Des ateliers d'éducation à la santé sont organisés le 3 juin avec Elise Laugier, psychologue du pôle DAME. Les GS ont participé au projet départemental (Respecter qui je suis, ce que je suis) en co-animation avec Mme Lestrée, infirmière scolaire.

Café des parents

Avec le soutien de la municipalité, les services scolaire et périscolaire organisent un café des parents par période pour aborder différents sujets de la vie de l'enfant. Des intervenants extérieurs (agréés Education Nationale) seront invités lors de prochains cafés.

Projet fresque

Avant l'été, l'artiste Nicolas Guéguen interviendra à l'école pour peindre une fresque sur le thème du cirque sur le mur d'entrée de l'école !



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

NOUVEAUTÉ

Sur les temps périscolaires, nous avons pu continuer sur les différents temps à sensibiliser les enfants au bien vivre ensemble et leur faire découvrir de nouveaux ateliers tant culturels qu'artistiques.

Les actions mises en place pour l'accompagnement sur les différents temps, ont pu permettre une évaluation positive des moments pouvant être « conflictuels » à gérer. Nos petits ambassadeurs contre le harcèlement ont pris leur rôle très à cœur et ont permis un retour positif sur cette mise en place qui perdurera en cette fin d'année.

Sur cette période **la mise en place du soutien à l'aide aux devoirs les lundis et jeudis permet aux enfants de réaliser leurs devoirs** accompagnés par deux adultes afin de les aider s'ils rencontrent des difficultés. Moments calmes et studieux au sein de l'Ime. Merci à Liliane et Nadège pour leur bienveillance et leur disponibilité pour l'atelier lecture mis en place depuis octobre les mardis soir. Les beaux jours ont permis aux enfants de retrouver la joie de jouer dehors les soirs et nous avons donc mis fin pour cette année à cet atelier apprécié par les enfants qui sera de retour l'année prochaine.



L'atelier cuisine remporte un beau succès. Les enfants aiment y participer et réclament les prochaines recettes. Nous avons pu réaliser de belles galettes des rois et de jolis nids de Pâques à la noix de coco garnis de petits chocolats que les gourmands ne se sont pas faits prier pour les dévorer.

Divers bricolages ont été proposés : chouettes rigolotes, poule de Pâques, poussin, petit panier lapin en clin d'œil à Norby mascotte de l'Ape qui nous a rendu visite pour gâter les enfants de chocolat à l'issue de la chasse aux œufs afin de les remercier de leur participation. L'Ape leur avait demandé de colorier les œufs servant de support à la chasse aux œufs réalisé au sein de l'école. Merci Norby ! Un petit cœur réalisé en atelier couture pour la fête des mères.



un partenariat avec Marie-Amélie Kovacs, nouvellement installée sur la commune a permis aux enfants de découvrir un atelier de danse tahitienne et les a initiées à la coutume tahitienne.

Danse en costume local avec la fleur de Tiaré et découverte de petits mots tahitiens. Les enfants ravis de commencer les séances par le langage tahitien appris avec Marie-Amélie : *Bonjour = « La Orana », Au revoir = « Nana », Fille = « Tamahiné », Garçon : « Tomati »* etc....
Merci à elle pour sa gentillesse et sa disponibilité. Le Tamuré, danse traditionnelle n'a plus de secret pour les enfants.



En cette fin d'année, le projet du self a pris sa vitesse de croisière. L'ensemble de l'école déjeune sur un créneau horaire de 12h à 12h45. Du CP au CM2, les enfants sont autonomes pour la prise de leur plateau-repas accompagnés par Béatrice qui encadre ce moment afin que chaque enfant déjeune et découvre de nouvelles saveurs.



Les maternels déjeunent également sur ce même créneau encadrés par Sandrine et Elisabeth par table de 4 mélangeant tous les niveaux. L'ensemble des enfants sont ravis de pouvoir déjeuner dans un lieu coloré, lumineux, spacieux et adapté à ce moment convivial.

La récréation méridienne de 12h45 à 13h20 est encadrée par Béatrice, Elisabeth et Sandrine permettant sur ce moment un confort d'encadrement et d'assistance aux enfants plus appréciables.

La sortie des classes au portail à midi est assurée par Céline. N'hésitez pas à nous communiquer via l'adresse mail tout changement de planning de votre enfant nous permettant d'adapter au mieux tout en prenant compte l'éloignement du bâtiment de restauration.

L'APE

L'année scolaire se termine et il est temps d'en faire le bilan. Outre les ventes et manifestations habituelles (soirée-jeux, vente de sapins, de chocolats de Noël, pains au chocolat, ventes de pizzas), nous avons développé un partenariat avec l'Amicale Laïque de Bobital pour organiser un super loto le 21 janvier, comblant le manque de bénévoles et assurant le succès de la journée.

Des nouveautés ont vu le jour : nous avons changé le format de notre fête de Noël, avec un spectacle le vendredi soir, ouvert à toutes les familles de l'école, incluant maquillage, tombola et arbre aux cadeaux. La nouvelle mascotte « Norby » a fait son apparition lors de la chasse aux œufs de Pâques, rassemblant 60 enfants.



Grâce à Mélody et Sandra, nous avons organisé une soirée dansante sur le thème tropical en avril, avec initiation à la salsa, animée par Roberto de l'école de danse Cultura Cubana. C'était notre première soirée dansante depuis le COVID, une grande réussite.

Cette année, nous avons financé de nombreuses choses pour les élèves : 1000€ pour des livres (+100€ pour l'IME), 2500€ pour du matériel, 410€ pour le concours de lecture « Les incorruptibles », et renouvelé les dictionnaires des CM. L'équipe périscolaire a reçu 200€ pour des ustensiles de pâtisserie et des jeux. Nous avons aussi financé des sorties cinéma et théâtre sur le thème du cirque, ainsi que la visite du musée des Beaux-Arts de Rennes. Les CM2 ont reçu une calculatrice pour leur passage au collège. En fin d'année, Nicolas Gueguen a encadré un atelier de fabrication de peinture pour réaliser une fresque dans le pôle maternelle.

Tous ces projets ont un coût, financé par nos ventes et manifestations tout au long de l'année. Nous avons besoin de nouveaux bénévoles (actuellement 9) pour continuer ces initiatives.

L'équipe de l'APE vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée.

Suivez-nous sur Facebook : A.P.E de St Carné

Prochaines manifestations

Soirée Jeux Vendredi **11 octobre**
Bourse aux jouets Dimanche **10 novembre**
Soirée de Noël Vendredi **13 décembre**

Les bons de commande ne seront plus distribués dans les boîtes aux lettres. Ils seront disponibles en mairie.

Vente de Pizzas : vendredi 11 Octobre, retrait à l'espace Karnay de 17h30 à 19h30. Commande à déposer avant le 1er octobre en mairie ou dans la boîte aux lettres APE.

Vente de sapins de Noël : livraison entre le 29 novembre et le 6 décembre. Commande à déposer avant le 12 novembre en mairie ou dans la boîte aux lettres APE.

MISSION ARGENT DE POCHE

Merci aux 6 jeunes carnéens Loann, Hugo, Thomas, Lylou, Romane et Jules qui ont œuvré pour la commune sous la gouverne de Jean-Marc Rouxel conseiller municipal, en participant à la mission argent de poche.

Au programme, **nettoyage, désherbage et paillage des parterres, nettoyage de l'abri bus, du Monument aux Morts.**



SORTIE JEUNES

Judi 25 avril a eu lieu la sortie ados organisée par la Municipalité, rassemblant 21 jeunes carnéens. Cette journée très agréable a commencé par un pique-nique au Parc du Port Breton à Dinard, suivie par des activités de laser game et de trampoline au West Parc de la Richardais. Anne-Sophie Leroux, Carmen Volantin, Jérôme Ricard et Nathalie Guerin ont encadré le groupe. Merci à tous les participants pour cette belle journée !

REMISE DES CARTES ÉLECTORALES



Samedi 23 mars a eu lieu la remise des cartes électorales aux nouveaux jeunes électeurs de la commune.

"Voter c'est s'exprimer !"
a souligné M. le Maire.

Petit rappel : si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à l'âge de 18 ans, dans la commune où vous avez effectué votre recensement. La carte électorale est remise à l'occasion d'une cérémonie de citoyenneté organisée par la mairie.

LA BIBLIOTHÈQUE

Des changements à la bibliothèque

Afin de donner un nouveau look à la bibliothèque, les bénévoles ont souhaité redonner de la clarté et mettre en avant les œuvres.

Pour ce-faire, des livres sans grand intérêt et antérieurs à 2015 ont été retirés. Hélène de la Bibliothèque des Côtes d'Armor a donné l'impulsion pour cette opération de désherbage.

Le désherbage (ou élagage, révision des collections, évaluation critique, désélection, etc.) est l'opération qui consiste à éliminer et à renouveler des collections. Cette opération est destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées aux usagers des bibliothèques.

C'est ainsi que 1664 ouvrages ont été retirés et remis à des associations caritatives.

Quelques petits aménagements ont été apportés et nous envisageons l'achat de jeux.

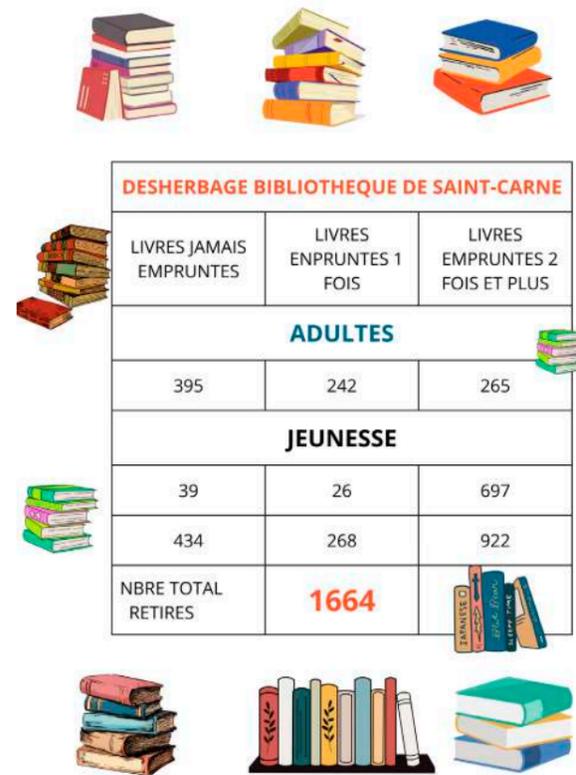
Une seconde étape sera consacrée à l'informatisation de la bibliothèque.

Nous venons de mettre en rayon 70 ouvrages prêtés par la Bibliothèque des Côtes d'Armor et quelques ouvrages achetés par nos soins.

Nous disposons également d'ouvrages rédigés en gros caractères.

Puisse la proximité de l'école permettre au plus grand nombre d'élèves de s'adonner à la lecture !

Le Bureau



DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE DE SAINT-CARNE

LIVRES JAMAIS EMPRUNTES	LIVRES ENPRUNTES 1 FOIS	LIVRES EMPRUNTES 2 FOIS ET PLUS
ADULTES		
395	242	265
JEUNESSE		
39	26	697
434	268	922
NBRE TOTAL RETIRES	1664	

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le club avait 96 adhérents en 2023, 5 nous ont quittés. 8 nouveaux sont arrivés, et à ce jour avec les nouveaux entrants nous sommes 95 adhérents.

104 parts de potée ont été servies le 26 mars.

Le 22 mai, nous avons pris la direction de la Presqu'île de RHUYS... Nous avons passé une belle journée.

Le 25 juin, journée grillades.

Profitez bien de vos vacances...



ASSOCIATION VÉLO DÉTENTE

Après la pause hivernale les sorties ont repris le samedi 02 mars avec un effectif stable.

Les sorties ont lieu le mercredi et samedi matin à 8h30 au départ place de l'église.

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Le Bureau



YOGA SAMANA

3 cours de Yoga ont lieu à SAINT-CARNE (l'espace Karnay) : Le mardi matin à 9h30, et en fin de journée à 18h et 19h30. Cours de 1H15, de septembre à juin.

Des essais sont possibles tout au long du mois de juin et à la rentrée de septembre.

Venez faire l'expérience du yoga par vous-même, et découvrir cette pratique qui facilite une prise de conscience du corps par des exercices (asanas) en douceur.

Le YOGA est un excellent complément à vos activités sportives habituelles.

Site Internet : www.yoga-samana.com

Téléphone : 06 48 43 95 51



LA MARCHÉ

« Voici les remèdes pour guérir les mauvais moments : le silence, le temps, la musique et une bonne marche dans la nature. »

La parution de ce bulletin municipal coïncidera avec le début de la période estivale que tous espèrent ensoleillée. Nombreux, celles et ceux qui profiteront de ces longues journées pour partager de belles rencontres en famille et avec les amis mais c'est aussi le temps des balades et voyages.

Les marcheurs ne seront pas en reste pour continuer nos balades en campagne à la fois pour le maintien en forme mais aussi pour s'attarder sur la beauté de la nature et de ses paysages aux couleurs et senteurs d'été.

C'est aussi venu pour nous le temps de s'éloigner, aussi ferons - nous une journée fin Juin avec une balade de 17 km pour découvrir le site du Cap Fréhel, de Fort la Latte, ses 400 hectares de landes et aussi admirer la mer et ses colonies d'oiseaux.

Pourquoi aussi ne pas profiter de cette saison pour faire un tour du côté du barrage de Rophemel qui est à sec en arpentant ses rives et le découvrir sous un autre aspect ? Certes, si nous ne tarissons pas d'éloges pour évoquer nos lointains voyages, sachons apprécier notre environnement quotidien et réjouissons-nous de vivre dans une si belle région.

A toutes et tous, nous vous souhaitons un bel été.
Le Bureau de la M.S.A.C.



CONFÉRENCE CMB



80 personnes ont assisté à cette conférence sur la transmission du patrimoine, succession et protection de la famille animée par quatre conseillers du Crédit Mutuel De Bretagne.

Cette réunion a été appréciée de tout le monde, avec en particulier, de nombreuses questions posées aux intervenants en fin de conférence. Cet événement s'est clôturé par un goûter pour poursuivre les nombreux échanges

L'Association ECHANGES et DECOUVERTES de Dinan, ainsi que le club de l'amitié de Saint-Carné se sont réunis le jeudi 23 mai à l'Espace Karnay, une salle bien remplie

La Présidente Echanges et Découvertes : Marie Paule Morfouace

CUTLURA CABANA

Découvrez la passion de la danse latine avec Roberto Rodriguez !

Depuis de nombreuses années, Roberto Rodriguez, fondateur de l'école Cultura Cubana, partage sa passion pour les danses latines avec les habitants de Saint-Carné et ses alentours. Reconnu pour son dynamisme et sa pédagogie, Roberto propose chaque année des cours de salsa et de bachata, des danses envoûtantes qui vous feront voyager au cœur de la culture latino-américaine.

À la rentrée de septembre, Roberto sera de nouveau présent pour animer ses cours hebdomadaires de salsa et de bachata les mercredis et jeudis soirs.

Ces cours sont une excellente opportunité pour apprendre non seulement les pas de danse, mais aussi pour s'imprégner de la culture et des rythmes latinos dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Roberto et son équipe vous invitent à participer à des soirées latines de découverte et d'initiation fin de l'été. Ces événements sont parfaits pour faire vos premiers pas dans l'univers de la salsa et de la bachata ou pour perfectionner vos mouvements tout en s'amusant.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :
Sandra au **07 60 60 14 45** ou
Roberto Rodriguez au **06 33 19 71 44**.

Rejoignez-nous pour une aventure dansante et laissez-vous envoûter par les rythmes latinos !



CNDBSC / Culture Nature Découverte Bretagne Saint-Carné

Nous sommes attristés par le décès de notre ami Dominique. Nos sincères condoléances à sa famille.

Le Châtelier. Un grand merci à l'équipe de l'Office du Tourisme de Fougères et au chauffeur.

Notre sortie à FOUGERES du 8 juin a permis à beaucoup d'entre nous de découvrir cette belle ville médiévale et d'en connaître son histoire à travers la vie de son château datant du 11ème siècle, grâce à 2 guides exceptionnels. Après notre repas nous avons terminé notre journée par le magnifique jardin botanique de Haute Bretagne

Pour rappel :
Le 05 octobre : choucroute à emporter
Le 13 octobre : vide greniers dans le bourg

Le Bureau :
Président : Patrice Dumas / Secrétaire : Charlène Leplanquais



HUMANICARE MADAGASCAR

Nous sommes Tessa, Charlène et Claire, étudiantes en soins infirmiers à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Dinan. Nous souhaitons **réaliser un stage humanitaire à Madagascar du 27 janvier au 23 mars 2025 pour appliquer et développer nos compétences dans un système de santé différent.**

Pour financer ce projet, nous avons créé l'association carnéenne Humanicare et organisé diverses actions de collecte de fonds : vente de rougail, ventes de gâteaux, tombola, repas et participation à une brocante. Nous sollicitons également des subventions auprès de collectivités et artisans.

Les fonds seront reversés à l'Association Missions Stages (AMS) qui subventionne les hôpitaux partenaires à Madagascar avec des médicaments et du matériel médical, et participe à la création et l'entretien d'orphelinats. AMS finance et entretient les structures d'accueil des stagiaires et prend en charge nos déplacements.

Pour nous soutenir :

Suivez-nous sur / **Humanicare.madagascar**

ou contribuez à notre cagnotte Leetchi en ligne



LES COMPAGNONS BÂTISSEURS

LES COMPAGNONS BÂTISSEURS, une association qui lutte contre le mal logement et qui accompagne les habitants * à réaliser leurs travaux.

Partager un savoir-faire et améliorer concrètement les conditions de logement

L'association, active depuis plus de 50 ans et composée de professionnels, bénévoles, stagiaires et service civique vient donner un coup de pouce aux plus précaires dans la réalisation de leurs travaux.

Les Compagnons Bâtitisseurs accompagnent les familles pour répondre à différents besoins : d'être dans un logement ne présentant pas de danger pour ses occupants (installation électrique vétuste voire dangereuse, absence de garde-corps, manque de barres d'appui pour éviter les chutes, etc.), d'avoir accès à un minimum de confort thermique et sanitaire (pose d'isolant, de radiateurs, remplacement de ballon d'eau chaude et de toilette si dysfonctionnement, etc.), d'être dans un logement sain (ventilation, traitement des fuites, etc.).

Les Compagnons Bâtitisseurs agissent le plus rapidement possible, là où il y a un frein à la réalisation du chantier. Par exemple, là où certaines entreprises refusent d'aller, là où le parcours pour solliciter les aides publiques (Anah entre autres) est trop long au regard de l'urgence des besoins ou encore, lorsque les familles n'ont pas les moyens de financer le reste à charge après aides ou dans une situation trop complexe (surendettement, indivision, etc.)



Les Compagnons Bâtitisseurs réalisent les travaux avec les habitant.e.s dans la mesure de leurs moyens dans un esprit d'entraide et de convivialité, dans l'idée de partager un savoir-faire. Les travaux sont en partie pris en charge par les financeurs de l'action.

Chaque situation sera étudiée



Pour plus d'informations contactez les Compagnons Bâtitisseurs (antenne de Dinan) :
02 96 80 97 63 / 06 78 51 70 22
s.perrée@compagnonsbatisseurs.eu

* Sous condition de ressource

LES VILLAGES SE LA RACONTENT !

LE BOURG

L'ancienne perception de St Carné : Jusqu'en 1835, les gens des communes de Lanvally, Tressaint, Quévert, Aucaleuc, Trélivan, Léhon... venaient payer leurs impôts dans cette maison. Une partie de la bâtisse est aujourd'hui transformée en grange. Belle fenêtre, chanfreinée avec accolade et barreaux poinçonnés sur la façade. Une légende veut que cette demeure aurait été une prison.



© Région Bretagne, Lambart Norbert

COUACAVE

On ne peut pas passer dans ce village sans voir la magnifique porte d'entrée avec sur le linteau, représentée, une coquille Saint-Jacques. Maison « gîte d'étape » pour les pèlerins de Compostelle ! À noter qu'un ancien document de la fin du XVIIIe note « Métairie de Couacave ». Est-ce cette maison ?

LES LOGES

Dernier village, mais aussi le plus grand ! Curieux dessins sur un linteau de porte : des ciseaux ? La maison d'un couturier ? La version de M. Yves Castel est moins romantique. En effet, d'après lui, il s'agirait de la maison d'un « castreur ». Bigre ! Le village pittoresque des Loges comporte de nombreuses maisons des XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles. On peut découvrir une porte à double arc de claveaux surmontée d'une gerbière (XVIIème), une fenêtre avec accolade dans la façade d'une maison démantelée, et bien d'autres choses. En 1864, fut ouverte une école privée dans ce village. Elle pouvait contenir une vingtaine d'élèves. Cette « maison école » au cœur du village existe toujours. Sur la fenêtre se trouve gravée la date de : « 1665 ». Cherchez-la ! Il y avait aussi au début du XXème siècle un débit de boissons. La modernité a malheureusement sévi dans ce village, au début des années 1960, et on a malheureusement détruit une ancienne fontaine dans le fond de laquelle nichait une statuette de la Vierge. On voit encore les traces d'un muret à gauche, après le virage, dans le chemin qui descend dans la vallée.

LEGENDES ET TRADITIONS

Dans cette même vallée, une parcelle communale est nommée « La Vallée de Devant », mais aussi par les anciens habitants du village « La Vallée des Chouans » ou « Le Cimetière des Chouans ». Y a-t-il eu des rassemblements de Chouans dans cette vallée ? Une tuerie ou bien des épidémies ? Des corps sont-ils ensevelis ? Des repousses de buis alignés apparaissent dans cette vallée et renforcent donc l'hypothèse d'anciennes sépultures.

ANCIEN CALVAIRE DU XVIIe

Près de l'église dans l'angle de la chapelle sud. Monolithe de 2,50 mètres angles chanfreinés monté sur un socle orné sur sa partie supérieure de huit perles saillantes. À ses pieds une ancienne cuve baptismale (XVe, XVIe) découverte lors des travaux de voirie près de la fontaine du bas du bourg. Sa partie supérieure est ondulée. Autrefois les gens du pays venaient affûter leurs faux et faucilles pour présager de bonnes récoltes (ancienne coutume). Il y a aussi dans le bourg, précisément au fond de la rue de « La Cour des Aîtres », une porte avec linteau droit sur corbelets chanfreinés.

LE TERTRE

«Le Tertre Renard» - Les seigneurs du Pin avaient leur fourche patibulaire à quatre piliers sur la « montagne » du Tertre. Ce lieu était appelé aussi : « Tertre justice ». Il y avait en ce lieu un moulin à vent qui dépendait des seigneurs du Pin. Sous l'occupation, les anciennes carrières ont servi de « champ de tir » aux Allemands.

HEUNAN

(Nom à résonance celtique). Anciennes maisons des XVIIe, XVIIIe, et XIXe siècles. L'une d'elles a un linteau de porte, avec des inscriptions : fer à cheval, pince, marteau, clous. L'enseigne d'un maréchal ferrant ! Une ancienne pompe à eau près de la route au dos d'une maison. Mais aussi puits et auge en pierre dans une propriété (visible de la route).

Vous avez une anecdote à partager sur l'histoire de la commune de Saint-Carné, sur l'un des beaux villages qui la compose, un monument, une habitation ? **N'hésitez pas à contacter la mairie.** Votre histoire pourrait paraître dans le prochain magazine municipal !



Racontez-nous !

COMPOSTEURS DE JARDINS

Dinan Agglomération met à disposition de ses habitants des composteurs individuels.

Depuis le 1er janvier 2024, la loi oblige les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets à fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages.

Afin de répondre à la forte demande des habitants, ce sont 30 000 composteurs qui seront mis à disposition des foyers sur 2 ans : 9 500 cette année et 20 500 en 2025.

Les composteurs seront en plastique recyclé et recyclable, fabriqués en Europe. Son volume moyen est de 300 / 400 litres convenant à un foyer jusqu'à 6 personnes.

La remise du composteur individuel sera conditionnée au suivi d'une session de sensibilisation (environ 30 min) par groupe afin de connaître les apports possibles dans le composteur, comprendre comment gérer son composteur et utiliser le compost mûr.

La démarche pour l'habitant :

- Inscription via le formulaire en ligne** disponible sur www.dinan-agglomeration.fr. Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile seront nécessaires pour s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération.
- Participation à la session de sensibilisation** sur le compostage et mise à disposition du composteur.
- Installation du composteur** à son domicile et tri des biodéchets.

Toutes les dates et les lieux de distributions sont à retrouver sur www.dinan-agglomeration.fr.

Contact : Service collecte et réduction des déchets
Tél. **02 96 87 72 72** - dechets@dinan-agglomeration.fr

Les distributions vont se poursuivre selon le calendrier suivant :

du 4 au 7 septembre	Saint-André-des-Eaux
du 11 au 14 septembre	Le Quiou
du 18 au 21 septembre	Broons
du 25 au 28 septembre	Yvignac-la-Tour
du 2 au 12 octobre	Saint-Maudez
du 16 au 19 octobre	Trélivan
du 23 au 26 octobre	Lanvally
du 30 oct. au 2 nov.	Pleslin-Trigavou
du 6 au 9 novembre	Saint-Samson-sur-Rance
du 13 au 16 novembre	Plévenon
du 20 au 23 novembre	Saint-Pôtan
du 27 au 30 novembre	Calorguen
du 4 au 7 décembre	Brusvily
du 11 au 14 décembre	Languenan
du 18 au 21 décembre	Saint-Méloir-des Bois

Qu'est-ce que le compostage partagé ?

Une aire de compostage partagé est un équipement collectif permettant aux habitants de composter à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, en y amenant régulièrement leurs déchets alimentaires. Dinan Agglomération installe et entretient des aires de compostage partagé sur son territoire, pour que les habitants sans jardin puissent trier et valoriser leurs déchets alimentaires.

Pourquoi composter ?

- ➔ Diminuer de 30 % le volume de votre poubelle d'ordures ménagères.
- ➔ Respecter l'obligation de tri des biodéchets pour tous.
- ➔ Produire gratuitement un amendement naturel prêt à nourrir vos plantes.
- ➔ Rencontrer vos voisins autour de ce lieu créateur de lien social.

Quels apports possibles dans les composteurs partagés ?

- ➔ Epluchures, fruits et légumes abimés, restes de repas y compris viandes et poissons.
- ➔ Coquilles d'œufs écrasées, noyaux.
- ➔ Serviettes en papier, essuie-tout.
- ➔ Marc de café, thé et filtres.
- ➔ Pas de végétaux, tontes de pelouse, coquillages, ni sacs.

Comment participer ?

- ➔ En amenant régulièrement vos déchets alimentaires dans le bac d'apport. Trouver l'aire de compostage partagé la plus proche de chez vous sur www.dinan-agglomeration.fr ou demander la création d'une aire (critères d'éligibilité fixés par Dinan Agglomération).
- ➔ Et/ou en devenant référent d'une aire. Pour qu'une aire de compostage partagé fonctionne, il faut une ou deux personnes volontaires pour :
- ➔ Passer une fois par semaine, 5 à 10 minutes pour brasser le contenu des bacs, ajouter des matières sèches et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'erreurs de tri.
- ➔ Participer à la vie du quartier ou de la commune en échangeant avec les participants de l'aire.
- ➔ Être accompagné par Dinan Agglomération et son prestataire pour se former et entretenir l'aire. Le prestataire se déplace en cas d'anomalie et assure un suivi régulier de l'aire.

Les participants de l'aire pourront récupérer gratuitement du compost mûr, après 10 à 12 mois, pour nourrir cultures, jardins et plantes en pot ! Le compost restant sera repris par les espaces verts de la commune ou des jardins partagés.

Vous souhaitez participer à cette aire de compostage partagé ou demander la création d'une nouvelle aire de compostage partagé ? (Critères d'éligibilité fixés par Dinan Agglomération). Dinan Agglomération vous accompagne gratuitement (conseils, matériel et formation) : **02 96 87 72 72** ou dechets@dinan-agglomeration.fr

Le compostage partagé est libre, gratuit et ouvert pour les habitants ne disposant pas de jardin. Les déchets des professionnels ne sont pas acceptés.



ALERT BREIZH !

Même par temps breton, protégeons-nous des UV

La Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cas de cancers de la peau chaque année. N'habitant pas une région chaude, les Bretons se protègent moins des rayons UV (ultraviolets), qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs ! Même par temps breton, protégeons-nous !

Une campagne des CPAM, de la Direction régionale du service médical et des MSA de Bretagne.

Dès le plus jeune âge, la protection du soleil est primordiale pour protéger la santé des enfants.

La peau des enfants est plus fine, par conséquent plus fragile que celle d'un adulte. Les rayons UV sont donc plus nocifs pour eux. Il est primordial de limiter leur exposition au soleil. Les coups de soleil de l'enfance, même s'ils ne paraissent pas graves sur le moment, peuvent être à l'origine de cancers de la peau à l'âge adulte.



Quelques rappels pour petits et grands

- ➔ **S'informer de l'indice UV du jour :** une protection est nécessaire dès l'indice UV > 3. Soyez vigilant même s'il ne fait pas chaud, en cas de vent frais ou si le temps est couvert car les UV ne chauffent pas ! Retrouvez l'indice UV près de chez vous sur alerte-breizh.fr.
- ➔ **Mettre un chapeau ou une casquette :** si vous êtes exposé-e au soleil ou pratiquez une activité en extérieur (jardinage, sport, balade...). Les rayons UV sont très forts d'avril à fin août. Et c'est valable même si le temps est voilé ou nuageux !
- ➔ **Se mettre à l'ombre entre 12h et 16h :** choisissez des endroits ombragés pour les activités extérieures et évitez l'exposition au soleil entre 12h et 16h, au printemps et en été, car l'intensité des rayons est alors maximale.
- ➔ **Mettre des lunettes de soleil :** le soleil peut aussi entraîner certaines maladies des yeux (ophtalmie, kératite, cataracte, lésions de la rétine). Dès que vous sortez, portez des lunettes de soleil avec filtre anti UV. Choisissez-les bien ! Elles doivent être enveloppantes, de catégories 2 ou 3 et porter la marque CE.
- ➔ **Mettre des vêtements couvrants :** couvrez-vous si vous devez rester longtemps au soleil. Les vêtements assurent une meilleure protection que la crème solaire, qui doit être appliquée sur les parties non couvertes.
- ➔ **Mettre de la crème solaire :** un coup de soleil peut provoquer des brûlures de la peau. Pour vous protéger des rayons ultraviolets, vous et vos enfants, utilisez des crèmes solaires anti UVA et UVB, indice 30 minimum, même s'il y a des nuages, et renouvelez l'application toutes les deux heures.

FESTIVAL PREMIERS ÉMOIS

L'association théâtre en rance organise la 19ème édition du festival 1ers émois. Ce sont des spectacles adaptés aux tout petit. Depuis 2 ans, la commune accueille des spectacles dans le cadre de ce festival, afin de permettre aux tout petit et à leur famille d'aller voir des spectacles proches de chez eux.

Glouglou ou le chant de l'eau

Compagnie Taftas (Centre-Val de Loire)
Genre : Spectacle musical

Là, devant toi, une fontaine. Et la petite musique de l'eau qui s'écoule...

L'eau fait partie de nos vies, elle est la vie. On peut la boire, la goûter, se laver et surtout jouer avec elle, faire de la musique, s'éclabousser !

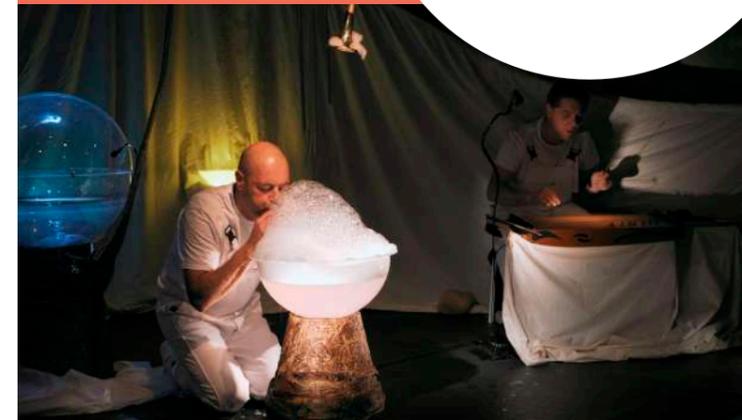
En immersion dans un bain sonore et poétique, petits et grands écoutent l'eau et ses secrets, chuchotés depuis des millénaires.

A partir de 18 mois | Durée : 35min
Judi 3 et vendredi 4 octobre à 9h30, 11h et 17h30
Espace Karnay
Tarif unique : 5€

Renseignements et réservations

Festival Premiers Emois
Association Théâtre en Rance
www.theatre-en-rance.com

premiers émois
Spectacles pour les tout-petits



SPECTACLE « CAS CLINIQUE »

Dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025 organisée par Dinan Agglomération, la commune va accueillir la compagnie de danse ambitus pour son spectacle « Cas Clinique » le **vendredi 20 décembre 2024**, à 20h30, à l'espace Karnay.

Vous n'aimez pas la danse contemporaine ? Vous n'y comprenez rien ? Ça vous ennuie prodigieusement ?

Vous trouvez qu'il n'y a rien de plus obscur que d'essayer en prime de l'analyser ?

Alors vous êtes au bon endroit.

Au cours de cette conférence, vous rencontrerez une doctorante en burn out, explorant la danse dans le 20ème siècle... une proposition pleine d'humour.

Public : à partir de 12 ans.

Pour réserver votre place (à partir de 09/2024) :
saison-culturelle@dinan-agglomeration.fr
ou à l'office du tourisme de Dinan
ou par téléphone au 02 96 87 14 27.



CM DU 10 JANVIER 2024

FINANCES

1) Prise en charge de dépenses investissement avant le vote du budget primitif 2024 –Prévision de crédits dans le cadre de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Dépenses d'investissement**Crédits votés au BP 2023**

(Intégralité dépenses investissement de 2023 moins les crédits afférents à la dette, moins le déficit (001), moins les RAR 2022, moins les intégrations 2023)

Soit : 2 325 115.73€ - 55 561.90€ (remboursement dette) - 1 807 794.80€ (RAR 2022) - 71 410.28 € (intégrations 2020) = 390 348.75 €

Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article 1612-1 du CGCT

390 348.75 * 25%

= 97 587.19 €

Crédits retenus au titre de l'article 1612.1 du CGCT : 97 587.18 €

Ces crédits ouverts par le biais de l'article 1612-1 du CGCT concerneront :

- une nouvelle opération : REHABILITATION MAISON DU 7 RUE DE L'EGLISE EN LOGEMENTS - Opération n° 212 - Article 203 - Etude = 1 368.00 € (étude de faisabilité par l'ADAC 22)
- L'opération n° 210 : ETUDE URBAINE - Article 203 - Etude - 11 718.00 € (solde dû au cabinet d'étude AGAP)
- L'opération n° 208 : BALANCOIRE NID D'OISEAU - Article 2188 - Autres immobilisations corporelles - 25.00 € (solde dû au cabinet d'étude AGAP)

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - DÉCIDE d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2) Restaurant scolaire : lancement consultation des banques pour emprunt complémentaire et/ou ligne de trésorerie.

M. le Maire explique qu'au 01er janvier 2024 il reste 930 000 euros à régler pour les travaux du restaurant scolaire.

Il reste à percevoir par la commune 310 443€ de subvention mais la majorité sera perçue après la réception des travaux et le règlement des dernières factures.

De plus, la commune récupérera une partie de la TVA payée sur les travaux via le Fonds de compensation de TVA comme suit :

- En 2025 : 220 000€
- En 2026 : 170 000€ au minimum

A ce jour, la commune dispose de 430 000 euros en trésorerie. Au total, la commune disposera bien des fonds pour le financement total des travaux du restaurant à savoir : 430 000 euros de trésorerie + 310 000€ de subventions (perçue fin 2024) + 390 000 € de FCTVA (une partie en 2025 et une partie en 2026) soit un total de 1 130 000 euros.

Une analyse financière prospective a été faite par le Décideur aux conseillers locaux du Service de Gestion Comptable (SGC) de Dinan le 04/01/2024 (réunion en mairie), et il en ressort :

- Le besoin d'un emprunt supplémentaire de 300 000.00 €
- Le recours à une ligne de trésorerie de 200 000.00 €

M. le Maire explique que ceci est dû, d'une part, par un décalage temporel entre le besoin en trésorerie de 900 000€ au 1er semestre 2024 et le versement du solde des subventions après paiement de toutes les factures et réception des travaux attendu fin 2024, et d'autre part, le contexte économique difficile qui a entraîné une majoration du coût des travaux : 1 200 000 € HT de travaux estimés au stade de l'Avant-Projet - Sommaire en fé-

vrier 2022 et un coût final des travaux à l'ouverture des plis de 1 607 124.03 € HT en octobre 2022.

M. le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour lancer la consultation des banques pour un nouvel emprunt et/ou une ligne de trésorerie.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - AUTORISE le Maire à lancer la consultation auprès des banques pour un emprunt complémentaire de 300 000 euros et pour une ligne de trésorerie de 200 000€.

TRAVAUX / ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours**- Les entreprises :**

Les travaux d'isolation menés par Dore habitat avancent bien au pavillon RASED et au 5 rue de l'église.

Restaurant scolaire : la couche d'étanchéité sur les cloisons est réalisée ainsi que la chappe liquide dans la partie réfectoire. LH Metal a posé le portail d'entrée de l'école.

- Le service technique communal :

changement de l'éclairage d'un bureau en mairie - remisage guirlandes de Noël.

2) Restaurant scolaire : avenant n°2 ACI - avenant n°1 PAILLARDON - avenant n°1 GOBIN

M. le Maire présente 3 avenants :

Lot 1 - Terrassement VRD - PAILLARDON - Avenant n°1 - Plus-Value

M. le Maire présente un devis pour la fourniture et la pose de la cuve de récupération des eaux pluviales

+ 9 810.00 € HT

+ 11 772.00 € TTC

Lot 2 - Gros œuvre- GOBIN - Avenant n°1 - Moins-value

M. le Maire explique qu'un devis en moins-value est présenté pour : la moins-value pour les socles en béton et les syphons de sol

- l'ajout d'un sanitaire de chantier pour 4 mois avec nettoyage 1 fois par semaine
- la réfection de l'enduit de soubassement sur le bâtiment existant
- la réalisation de 2 marches en béton armée à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

- 1 120.00 € HT

- 1 344.00 € TTC

Lot 7 - Cloisons-Doublage - ACI - Avenant n°2 - Plus-Value

M. le Maire présente un devis :

- le changement des cloisons de distribution en carrobric de 70 mm en cloisons en carrobric de 100 mm (+ 14 283.40€ HT)

- le changement des cloisons de distribution en carrobric de 100 mmm en Placostil 98/62 (- 8 410.00 € HT)

- l'application projeté d'un enduit d'étanchéité à l'air AEROBLUE (- 3 000.00 € HT)

- la modification du plafond acoustique dans le local technique (-1 819.25 € HT)

+ 1 054.15 € HT

+ 1 264.98 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE les avenants suivants :

Lot 1 - Terrassement VRD - PAILLARDON

Marché initial 93 068.00 € HT

Avenant n° 1 en plus -value + 9 810.00 € HT

Total marché HT 102 878.00 € HT

Lot 2 - Maçonnerie - GOBIN - Avenant n°1 - Moins-value

Marché initial 343 127.85 € HT

Avenant n° 1 en moins -value - 1 120.00€ HT

Total marché HT 342 007.85 € HT

Lot 7 - Cloisons Doublages - ACI

Marché initial 88 481.61 € HT

Avenant n° 1 en plus -value + 2 537.42 € HT

Avenant n° 2 en plus -value + 1 054.15 € HT

Total marché HT 92 073.18 € HT

3) Réhabilitation maison 7 rue de l'église : devis étude de faisabilité et relevé du bâtiment

M. le Maire explique qu'il a rencontré l'ADAC 22 (Agence D'accompagnement des Collectivités des Côtes d'Armor) pour la solliciter sur une assistance technique, juridique et financier pour la réhabilitation de la maison du 7 rue de l'église.

Un devis est présenté par l'ADAC.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - AUTORISE le Maire à signer le devis présenté par l'ADAC 22 pour un montant de 1 140.00€ HT.

URBANISME - FONCIER

1) PLUiH - Lancement de la révision générale - Nomination des référents PLUiH

Dans le contexte de l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) et de l'application de la loi Climat-Résilience du 21 août 2021, une révision générale du Plan Local d'urbanisme intercommunal valent Programme Local de l'Habitat (PLUiH) va s'opérer.

Les travaux de la révision générale débuteront dès le mois de février 2024 avec pour objectif un arrêt de projet au début de l'année 2026. La dimension intercommunale du PLUiH est un véritable atout pour réussir la transition foncière fixée par la loi Climat et Résilience et un outil de planification et de programmation permettant de traduire les projets de chaque commune.

Les modalités de gouvernance du PLUiH, fixées lors de la prise de compétence en 2017, n'évolueront pas. Ainsi, les instances de gouvernance (Comité de Pilotage, Comité de Suivi, Groupes de Travail, etc..) s'appuieront essentiellement sur les référents PLUiH. Ils auront pour responsabilité la remontée des propositions de la commune vers Dinan Agglomération et devront permettre une continuité de l'information entre les échelles communale et intercommunale.

Outre la traduction du SCoT, élaboré en parallèle du PLUiH, la révision générale répondra en 2 grands objectifs :

- Accompagner les communes vers l'opérationnalité et réussir à développer des projets dans un contexte de transition ;
- Un PLUiH simplifié qui prendra en compte les particularités des communes ou secteurs, pour une meilleure appropriation du document par les élus et les habitants,

Il convient de procéder à la désignation des 2 référents PLUiH de la commune qui assisteront aux différentes réunions de travail sur la révision générale du PLUiH.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DESIGNE comme référents PLUiH pour la commune de Saint-Carné :

- **M. Ronan TRELLEU, Maire**

- **M. Allain HOUEL, Premier Adjoint**

2) Rétrocession des espaces/équipements communs du lotissement « Résidence des Jannaies »

- Point ajourné car attente de la réponse de M. Fabien LE MILLIER- Maître d'œuvre du lotissement- au sujet de la mise en route de l'éclairage public qui n'est toujours pas effective à ce jour -

DINAN AGGLOMERATION

1) RPQS – Examen des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement de l'année 2022

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la

Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport et la note liminaire, à l'unanimité :

- **Prend acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022,**
- **Précise que les rapports sont mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.**

2) CLECT- Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2023

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 mai 2023 afin d'acter le transfert de charges correspondants aux transferts suivants :

- Gestion des eaux pluviales urbaines,
- Centre de loisirs de Caulnes, Créhen et Plumaudan.

Le rapport de la CLECT annexée à la délibération a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, à la majorité simple par 87 voix Pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ADOPTE le rapport de la CLECT du 22 mai 2023 en annexe de la délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Décision de virement de crédit n°1/2023

Pour information, une décision de virement de crédit a été prise pour pouvoir régler la facture de l'étude du retable majeur.

2) Demande Abri-bus

M. le Maire présente une demande d'habitants de saint-carné pour la mise en place d'un abri-bus au Bas Pont-Roux.

M. HOUEL, Premier Adjoint, ne prend pas part au vote.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE l'acquisition d'un abri-bus**
- **SOLLICITERA le département 22 au titre des recettes des amendes de police.**

Fin du Conseil Municipal à : 21h34

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 7 février 2024 à 20h00

CM DU 7 FÉVRIER 2024

FINANCES

1) Compte-rendu de l'Analyse Financière et Fiscale Prospective- Période 2023 à 2026

M. le Maire explique qu'une analyse financière a été réalisée par M. SEGUY, Conseiller aux Décideurs Locaux. Cette analyse a été envoyée par mail à l'ensemble du Conseil municipal par mail.

Elle prend en compte le nouvel emprunt envisagé de 300 000 € et des projets futurs comme la réhabilitation de la maison de 7 rue de l'église, l'acquisition d'un camion benne pour le service technique et les travaux de restauration du retable.

Rappel de notions :

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

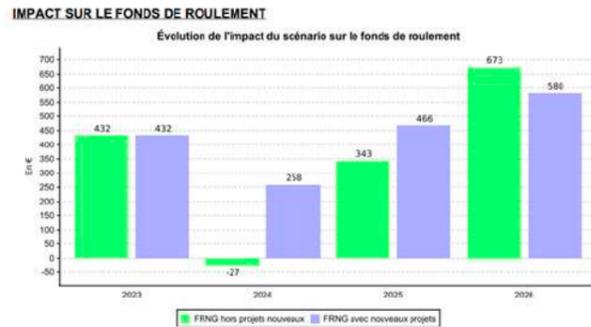
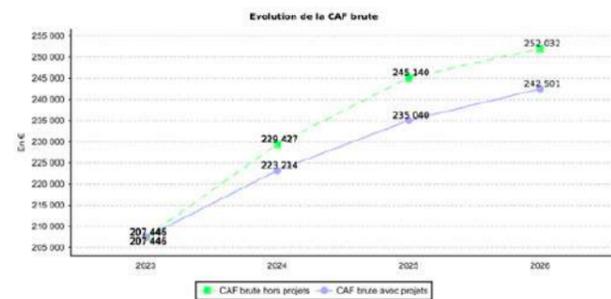
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le fonds de roulement.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

M. le Maire explique que la situation financière de la commune reste saine malgré un emprunt supplémentaire de 300 000€ car, même avec des projets nouveaux, la CAF brute et nette continuera d'augmenter.



Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - PREND ACTE de cette analyse fiscale et financière prospective.

2) Restaurant scolaire : examen offres de prêt et ligne de trésorerie

Lors du Conseil Municipal du 10 Janvier 2024, le Conseil Municipal avait autorisé le maire à consulter plusieurs banques pour une offre de de prêt aux caractéristiques ci-dessous énoncées :

- Montant : 300 000€
- Durée : 15 ans
- Taux fixe
- Échéance trimestrielle ou annuelle
- Déblocage des fonds : 2024

La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel de Bretagne, la Banque Postale et La Caisse d'Epargne ont présenté une offre de financement.

Ces banques ont été consultées également pour une ligne de trésorerie de 200 000€.

M. le Maire présente les offres reçues :

Détails des offres consultables en Mairie sur demande ou sur le site internet saintcarne.com.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de retenir l'offre du Crédit Agricole pour le prêt de 300 000.00€ au taux fixe de 3.53 % pour une durée de 15ans, avec amortissement constant du capital, échéances trimestrielles.

- DECIDE de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour la ligne de trésorerie de 200 000€ au taux EURIBOR 1 semaine +0.58%

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

- S'ENGAGE à inscrire le prêt de 300 000€ dans le Budget Primitif 2024.

3) Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables

Monsieur l'inspecteur divisionnaire Ghislain BETHOUX a adressé à la Commune de Saint Carné un état pour la présentation en non valeurs de titres non recouverts et irrécouvrables pour les années 2018/2019.

La liste de non-valeurs s'élève à 184.91€.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - ADMET les non-valeurs présentées par le Comptable Public pour la sommes de 184.91€.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX / ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint, donne un compte-rendu des différents travaux réalisés en janvier 2024.

- Travaux des entreprises :

SATEC : l'entreprise a fini de corriger les défauts dans les puits (infiltrations d'eaux pluviales ou fuites sur les canalisa-

tions). Il reste à reprendre divers endroits en enduits bitumeux ou émulsion.

RESTAURANT SCOLAIRE :

DEGANO : la pose de la faïence avance. Les joints vont être fait cette semaine et ensuite la chappe.

EREO : l'entreprise attend pour avancer la ventilation et l'installation de la plomberie dans la cuisine.

MARTIN : Les portes sont livrées ; les huisseries coupe-feu sont posées ; attente de la chappe sèche

AM ELEC / ARMOR INGENIERIE : en attente de l'avis du bureau de contrôle bureau Veritas.

DORE HABITAT : la pose de l'isolation extérieure est terminée. Quelques petites réserves vont être levées cette semaine.

ARMOR ELP : les travaux d'électricité sont commencés au logement d'urgence rue de l'église.

- Travaux des agents techniques municipaux :

Préparation pour les travaux d'électricité et plomberie au 5 rue de l'église, réparations dans les bâtiments (école, salle Karnay) ; entretien des espaces verts.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Information délégation de signature

M. le Maire informe qu'il a signé un devis avec l'EURL LRC de Plourhan pour la mission SPS au restaurant scolaire, pour un montant de 2 100.00€ HT.

En effet, l'entreprise LRC reprend la suite de M. Eric LE BEDEL (parti en retraite) avec qui la mairie avait contracté pour la mission SPS pour un prix de 2 100.00 € HT.

Pétition problème de sécurité routière route de la Croix du Chesne.

M. le maire explique qu'il a reçu un courrier en date du 31/01/2024 par les habitants/usagers de la route de la Croix du Chesne déplorant des problèmes de sécurité routière sur cette route.

M. le maire explique que le capitaine de la gendarmerie de Dinan, également destinataire du courrier, a effectué des contrôles sur cette route :

- Le dimanche 04 février 2024 de 15h à 18h (Contrôle police route avec haute visibilité des gendarmes).

- Le Lundi 05 février 15h-19h (Contrôle Vitesse avec Véhicule balisé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide dans un premier temps de solliciter le service voirie de Dinan Agglomération pour la mise en place d'un radar pédagogique qui enregistrera la vitesse des véhicules sur une période déterminée.

GDSA 22 : convention de partenariat et versement d'une subvention

La GDSA (groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor) propose une convention de partenariat dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique.

Elle sollicite une subvention de 60€ pour couvrir les frais liés aux formations dispensées dans les communes pour piéger les frelons asiatiques.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat avec la GDSA 22

-DECIDE le versement d'une subvention de 60€ à l'association GDSA 22.

Espace solidaire de Dinan

Mme Liliane SIMON s'est rendue à l'AG de l'espace solidaire de Dinan.

Sortie Ado

Sortie pour les adolescents carnéens de 11 à 15 ans.

La commission jeunesse va fixer une date pour cette sortie.

Restaurant scolaire

Un point sur les besoins en mobilier du bureau de la directrice d'école et du cuisinier municipal a été fait.

Un point a également été fait sur la nouvelle vaisselle.

Fin du Conseil Municipal à : 21h50.

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 6 mars 2024 à 20h00.

CM DU 6 MARS 2024

FINANCES

1) Comptes de gestion et comptes administratifs 2023

Sous la présidence de Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2023 s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 694 566.20 €
- Recettes 1 017 224.25 €
- Excédent cumulé 322 658.05 €

Section d'investissement :

- Dépenses 1 437 083.69 €
- Recettes 1 543 806.08 €
- Excédent cumulé 106 722.39 €

Résultat de clôture 429 380.44 €

Concernant les dépenses de fonctionnement :

On note une augmentation des charges de gestion générale (chapitre 011) (210 868.11€) par rapport à l'année 2022 (170 112.07€)

Soit une augmentation de 23.96% (11.13% en 2021)

Quelques lignes détaillées :

- 60612 : électricité = 28 106.03€ (20 308.08 € en 2022)
- 60623 : alimentation cantine = 44 277.99 € (36 463.53 € en 2022)
- 613 : location mobilière = 5 325.00€ (1 921.00 € en 2022)
- 6162 : dommage-ouvrage = 17 635.30 € (0.00 € en 2022)
- 62875 : participation ALSH Quévert = 7 380.00 € (4 782.00€ en 2022)

On note une augmentation des charges de personnel (chapitre 012) (358 408.21€) par rapport à l'année 2022 (337 671.36 €).

Soit une augmentation de 6.14 %

- 6218 – personnel extérieur – 17 465.02 € (10213.60 € en 2022) (Argent de poche ; personnel Horizon emploi temps de surveillance cour du midi et cantine, Mission temporaire CDG22)
- 6417 – rémunération apprenti – 3 878.86 € (0.00 € en 2022)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 = 694 566.23€

Soit une augmentation de 18.50% par rapport à 2022

Concernant les recettes de fonctionnement :

On note une augmentation des recettes en vente de produits (chapitre 70) (109 400.67 €) par rapport l'année 2022 (55 888.36).

Soit une augmentation de 95.74 %

Quelques lignes détaillées :

- 7066 : accueil périscolaire = 12 450.34 € (7 841.60€ en 2022)
- 7067 : cantine scolaire = 67 452.19€ (40 670.04€ en 2022)
- 70878 : reversement GEPU-eaux pluviales par Dinan Agglo = 21 983.00€ (0 € en 2022)

On note une augmentation des impôts et taxes (chapitre 73) 447 670.05 € (420 102.61€ en 2022), soit une augmentation de 6.56%.

On note une augmentation des dotations, subventions et participation (chapitre 74) 296 110.68€ (282 106.70€ en 2022).

On note une augmentation des autres produits de gestion courante (chapitre 75) 18 266.61€ (11 031.96€ en 2022, soit une augmentation de 65.57%)

- 752 – revenus des immeubles – 7 200€ de loyers du 7 rue de l'église et 9 459.48€ de location de salles

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 = 1 017 224.25 €

(avec les 120 819.94€ de reporté de 2022)

Soit une augmentation de 12.15% par rapport à 2022

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 = EXCEDENT DE 322 658.05€

Concernant les dépenses d'investissement :

- Les principales dépenses ont été :
- Le remboursement du capital des emprunts : 54 162.20€
- La mairie : 10 893.79€ (enseigne et site internet)
- Foyer foot: 7 098.00€
- Restaurant scolaire : 1 195 103.30 €
- Etude retable central et restauration statue Vierge à l'Enfant : 25 716.00€
- Portes et fenêtres bibliothèque : 12 989.24 €
- Réhabilitation pavillon RASED et logement de secours : 32 112.74€

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 = 1 437 083.69€

Concernant les recettes d'investissement :

Les principales recettes ont été :

- FCTVA : 40 335.76€
- Taxe d'aménagement : 23 282.57 €
- Une partie des subventions pour le restaurant scolaire a été versée : 316 443.00 €
- Concernant la réhabilitation du pavillon RASED et du logement d'urgence, des acomptes ont été versés : 15 968.00 €
- L'excédent reporté de 2022 : 856 991.76€

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 = 1 543 806.08 €

RESULTAT SECTION DE INVESTISSEMENT 2023 = EXCEDENT DE 106 722.39€

Le résultat de clôture de 2023 est de 429 380.44€.

Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Finances, fait procéder au vote.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - ADOPTE le compte de gestion du budget communal 2023 établi par M. BETHOUX, Comptable de la Commune de Saint-Carné,

- ADOPTE le compte administratif du budget communal 2023 qui est conforme au compte de gestion 2023,

- DECIDE de voter les résultats des différents budgets communaux comme suit :

Résultat consultable en Mairie sur demande ou sur le site internet saintcarne.com.

2) Affectation du résultat 2023 au Budget Primitif 2024

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 322 658.02 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 202 000.00 €
- En report à la section de fonctionnement (compte 002) : 120 658.02€

3) Subventions aux associations

La commission « Vie locale » s'est réunie en mairie le 25/02/2023 afin d'étudier les demandes de subventions des associations pour l'année 2023.

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, expose les propositions de subventions retenues par la commission :

	Subventions 2023	Subventions 2024
Association des Parents d'Elèves	250.00 €	250.00 €
Amicale Vélo Détente	290.00 €	290.00 €
Club de l'Amitié	250.00 €	250.00 €
MSAC (marche)	120.00 €	160.00 €
CNDBSC	120.00 €	130.00 €
FNACA	40.00 €	Pas de demande
Arbre de Noël (APE)	400.00 €	400.00 €
Voyage scolaire (APE)	1 450.00 €	1 450.00 €
Bibliothèque Municipale	600.00 €	600.00 €
Humanicare		40.00 €
Adapei Nouelles		30.00 €
APF France handicap		40.00 €

Les Pupilles de l'Enseignement Public	30.00 €	-
Fondation du Patrimoine	50.00 €	50.00 €
ESAT des 4 Vaulx	50.00 €	50.00 €
CFA Aucauleuc	50.00 €	-
Protection Civile	50.00 €	-
Restaurants du cœur	50.00 €	50.00 €
Secours populaire	30.00 €	40.00 €
Croix rouge	40.00 €	40.00 €
Don du sang	0.00 €	-
IME Les Vallées	0.00 €	-
Solidarité Pays de Dinan Banque alimentaire	50.00 €	50.00 €
Secours Catholique	30.00 €	30.00 €
Ligue contre le cancer 22	50.00 €	50.00 €
Association Don d'organes	40.00 €	-
Association Rêve de Clown	50.00 €	50.00 €
CDIFF (Droits des femmes et des familles)	50.00 €	50.00 €
Leucémie Espoir	42.00 €	40.00 €
France Rein		30.00 €
Réserve Subventions	2 818.00 €	2 830.00 €
	7 000.00 €	7 000.00 €

Mme Liliane SIMON, Adjointe et Présidente de l'association de la bibliothèque, ne prend pas part au vote.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - DECIDE d'attribuer les subventions communales aux associations conformément au tableau ci-dessus, - AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours / Restaurant scolaire

M. le Maire présente 2 avenants :

Lot 2- Maçonnerie – GOBIN - Avenant n°2 – Plus-Value

M. le Maire présente un devis pour la mise en place de chauffage et déshumidificateur

+ 200.00 € HT par journée calendaire

+ 240.00 € TTC par journée calendaire

Lot 6 – Menuiseries intérieures- Entreprise MARTIN - Avenant n°1 – Moins-value

M. le Maire explique qu'un devis en moins-value est présenté pour la modification de l'emplacement des stores.

- 1 046.05 € HT

- 1 255.26 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE les avenants suivants :

Lot 2 - Maçonnerie- GOBIN - Avenant n°2 - Plus-value

Marché initial 343 127.85 € HT

Avenant n° 1 en moins -value - 1 120.00 € HT

Avenant n°2 en plus-value + 200.00 € HT /jour calendaire

Total marché HT 342 207.85 € HT

Lot 6 - Menuiseries intérieures - MARTIN - Avenant n°1 -

Moins-value

Marché initial 82 007.95 € HT

Avenant n° 1 en moins -value - 1 046.05 € HT

Total marché HT 80 961.90 € HT

ECOLE

1) Projet éducatif accueil périscolaire

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, explique qu'il convient de formaliser et d'adopter le projet éducatif de la commune pour le service périscolaire.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ADOPTE le projet éducatif de l'accueil périscolaire de la commune de Saint-Carné

- DIT que ce projet éducatif sera transmis à la CAF, tout comme le projet pédagogique adopté le 05/07/2023.

2) Dérogation sectorisation scolaire

M. le maire rappelle que les inscriptions à l'école publique Norbert Guitton de Saint-Carné sont réservées aux élèves résidents sur la commune (principe de sectorisation scolaire).

Mais il peut y avoir des dérogations ; M. le Maire propose de les définir dans cette délibération.

Peuvent s'inscrire à l'école publique Norbert Guitton de Saint-Carné (sans participation financière de la commune de résidence des parents) :

- Les enfants résidants au lieu-dit « La Landrie » de Trévron (le lieu-dit est très proche de l'école) ; la commune de Trévron accepte ce principe.
- Les enfants qui ont leur assistante maternelle ou leurs grands-parents sur la commune de Saint-Carné.
- Les enfants dont les parents travaillent sur la Zone Artisanale du Guinefort de Saint-Carné.

Pour toutes autres raisons (convenance personnelles), les demandes seront examinées au cas par cas par la commission scolaire. (Dans ce cas, une participation financière de la commune de résidence des parents pourra être éventuellement demandée).

Procédure :

1/ envoyer une demande écrite à M. le Maire de Saint-Carné en exposant les raisons avec copie au maire de la commune de résidence des parents.

2/ la demande sera étudiée par la commission scolaire de Saint-Carné

3/ si l'inscription est acceptée par la commission, celle-ci sera définitive qu'une fois l'autorisation du maire de la commune de résidence des enfants reçue par le maire de Saint-Carné.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - VALIDE les cas de dérogations à la sectorisation scolaire décrits ci-dessus

- APPROUVE la procédure énoncée ci-dessus

DINAN AGGLOMERATION

1) Rapport de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération à compter de 2017, dans le cadre du programme 2023 de ladite Chambre et d'une enquête menée conjointement par la Cour des Comptes et plusieurs Chambres Régionales, relative à la gestion du trait de côte.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 19 février 2024, organisé suite à la communication et à la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l'Etablissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.

VIE COMMUNALE

1) Bénévole communal

M. le Maire explique la notion de bénévole communale ou collaborateur occasionnel du service public :

Des particuliers peuvent être amenés à apporter leur concours aux collectivités territoriales, dans un cadre normal lors de diverses activités.

Ces personnes choisies par la collectivité, ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Le bénévole, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

Les bénévoles agissent de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité avec laquelle ils n'ont pas de lien direct de subordination.

M. le Maire explique qu'il envisage de faire appel à un bénévole pour assurer le fonctionnement du service de communication : M. Jean-Baptiste CANIVET, demeurant place de l'église à Saint-Carné.

Il apportera une expertise et des conseils dans le domaine de la communication communale (bulletin communal, site internet, réseaux sociaux, panneau numérique...) auprès des élus de la commission communication et des agents du service administratif de la commune. Il pourra effectuer des missions dans le domaine de la communication avec l'aval de la commission communication.

M. CANIVET ne percevra aucune rémunération pour cette mission de bénévolat.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec ce bénévole une convention d'accueil d'un bénévole pour le service de communication pour la durée de mars 2024 à mars 2026.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE la mission de bénévolat de M. Jean-Baptiste CANIVET dans le domaine de la communication communale. - AUTORISE le maire à signer une convention d'accueil d'un bénévole pour la durée de mars 2024 à mars 2026.

SOCIAL

1) Aides à la personne- Secours d'urgence

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint au Maire, présente les comptes-rendus de 2 commissions Action Sociale :

- Commission Action Sociale du 23 février 2024 : les membres de la commission proposent de verser un secours d'urgence de 260.14€ à un habitant de la commune pour solder un arriéré de loyer.

- Commission Action Sociale du 01er mars 2024 : les membres de la commission proposent de verser un secours d'urgence de 500.00€ à une famille de la commune pour solder un arriéré de loyer ainsi qu'un secours d'urgence de 174€ correspondant à une facture d'eau trimestrielle.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de verser un secours d'urgence de 260.14€ à un habitant de la commune pour un arriéré de loyer et un secours d'urgence de 674€ à une famille carnéenne pour un arriéré de loyer et de factures d'eau.

- DIT que ces dépenses seront imputées à l'article 65133.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Demande stationnement food-truck

M. le Maire expose une demande en date du 22/02/2024 de M. Brian FORTES pour le stationnement d'un food-truck « BLACK PANDA » dans le bourg, avec des spécialités du Cap-vert, des Caribes et des Burgers.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE la demande de stationnement du food-truck Black Panda un soir par semaine à Saint-Carné.

2) Sortie jeunes

Date de la sortie : jeudi 25 avril 2024.

Pour les jeunes scolarisés de la 6ème à la seconde.

3) Relais des Villages

Cette année c'est Evran qui organise cet événement.

Le temps de pause du relais se fera à Saint-Carné.

M. Jean-Baptiste CANIVET sera le délégué pour l'organisation sur la commune de Saint-Carné avec Mme Liliane SIMON, Adjointe au maire.

Le Club des Aînés de Saint-Carné se propose pour aider à la préparation et au déroulement de cette journée.

Fin du Conseil Municipal à : 22h00

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 3 Avril 2023 à 20h00.

CM DU 2 AVRIL 2024

FINANCES

1) Impôts locaux : vote des taux communaux 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 37.43 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 67.00 %
- Taxe d'habitation : 15.10 %

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit : Idem 2023

2) Fongibilité des crédits

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

3) Détermination des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées

Le conseil municipal de Saint-Carné, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : de fixer, à compter du 1er janvier 2024, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 10 ans ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 20 ans.

Article 2 : de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement, conformément à la possibilité offerte par l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales aux communes et leurs établissements publics.

Article 3 : par dérogation au principe du prorata temporis, la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire en année pleine.

4) Vote du Budget Primitif 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de voter le budget primitif 2024 sans vote formel sur les chapitres opérations d'équipement

- DECIDE de voter le budget primitif 2024 comme suit :

Section Fonctionnement :

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

967 411,94 € en dépenses et en recettes

Section Investissement :

Les principaux investissements sont :

- Le restaurant scolaire : 991 500 € TTC : solde des travaux et acquisition du mobilier, vaisselle, matériel de nettoyage.
- Réhabilitation énergétique des bâtiments dans le cadre du « Fonds Vert » : 50 566€ : solde des travaux

• Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section d'investissement du budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

1 172 352,16€ en dépenses et en recettes

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

- Travaux des entreprises :

RESTAURANT SCOLAIRE : actuellement se déroulent les travaux de faux-plafonds (MANIVEL) électricité (AM ELEC), pose des sols (DEGANO), menuiseries intérieures (MARTIN), plomberie (EREO). La cuisine sera posée à compter du 17 avril (SBCP).

FIBRE : installation de 2 armoires pour le déploiement de la fibre (STE d'ARMOR)

- Travaux des agents techniques communaux :

Formation sur les déchets par Dinan Agglomération / Entretien du matériel et espaces verts/ finition de l'installation de la balançoire/ débouchage sanitaires pôle maternelle.

2) Restaurant Scolaire : examen des devis pour l'élaboration du Plan de Maîtrise Sanitaire/Dossier d'agrément sanitaire.

Le PMS (plan de maîtrise sanitaire) est un ensemble de documents décrivant les moyens mis en œuvre par un établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité alimentaire. Il est obligatoire du fait de la réglementation européenne appelée aussi « paquet hygiène » (Règlement (CE) n° 178/2002, Règlement (CE) n° 852/2004, Règlement (CE) n° 853/2004) pour tous les établissements détenant, préparant et distribuant des denrées alimentaires.

Il comprend les éléments nécessaires à la mise en place des exigences suivantes (par des procédures), ainsi que les preuves de l'application de ces mêmes exigences (par des enregistrements) :

- Les bonnes pratiques d'hygiène (instructions relatives à l'hygiène), incluant les pré-requis (plan de nettoyage-désinfection, plan de lutte contre les nuisibles...).
- Le plan d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (plan HACCP) fondé sur les 7 principes HACCP retenus par le règlement (CE) n°852/2004.
- La gestion des produits non conformes et de la traçabilité.

	Prix HT	Prix TTC	Prestation
Laboratoire LABOCEA Ploufragan (22)	3 270.00 €	3 924.00 €	- 3 accompagnements d'une 1/2 journée sur le site - Rédaction et gestion documentaire - Présentation du dossier d'agrément
ABRC Lecousse (35)	3 750.00 €	4 500.00 €	Rédaction et mise en forme du dossier d'agrément : point intermédiaire au fur et à mesure de l'avancement du dossier.
ACR Montauban-de-Bretagne (35)	4 600.00 €	5 520.00 €	- 3 journées de rédaction avec le responsable de restauration - 1 journée pour la restitution, l'envoi numérique et les corrections avec la DDPP - Classeur/clé USB

Si les repas sont livrés pour tout ou partie sur un autre site (activité de «cuisine centrale»), la commune doit obtenir un agrément sanitaire ou une dérogation à l'agrément.

Rappel : 115 repas servis sur place + 15 repas livrés à l'IME+ 60 repas livrés à Calorguen + 30 repas livrés à Trévron à partir de mai 2024, soit 115 repas sur place et 105 repas livrés en liaison chaude.

Dans un premier temps, une demande de dérogation a été envoyée à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) le 11/03/2024 ; réception de l'accord de la DDP le 25/03/2024.

Il convient aujourd'hui de retenir le bureau d'études/laboratoire qui rédigera ce plan de maîtrise sanitaire et le dossier d'agrément sanitaire.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de retenir le devis du Laboratoire LABOCEA de Ploufragan pour un coût HT de 3 270.00€ pour la rédaction du Plan de Maîtrise Sanitaire et le dossier d'agrément sanitaire.
- AUTORISE le maire à signer le devis.

3) Restaurant Scolaire : examen des devis pour la vaisselle

M. le Maire présente 3 devis pour de l'équipement en vaisselle/plats/équipements pour le restaurant scolaire : Groupe Comptoir de Bretagne – Pace (35)

	Prix HT	Prix TTC
Vaisselle pour le self	2 756.89 €	3 308.27 €
Vaisselle/équipement cuisine	1 069.89 €	1 283.87 €
Crêpière électrique	690.00 €	828.00 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de retenir les 3 devis présentés par le Groupe Comptoir de Bretagne pour la vaisselle du self (2 756.89€ HT), la vaisselle de la cuisine (1 069.89 € HT) et pour une crêpière électrique (690.00 € HT)
- AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants.

4) Restaurant scolaire : vote d'une enveloppe pour l'acquisition d'outils de nettoyage

M. le Maire propose de voter une enveloppe de 5 000.00€ TTC pour l'achat de matériel de nettoyage du restaurant scolaire, partie réfectoire : chariot de pré-imprégnation, frange de lavage, manche, auto-laveuse, etc...

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de voter une enveloppe budgétaire de 5 000.00 € TTC pour l'acquisition de matériel de nettoyage pour le restaurant scolaire.
- AUTORISE le Maire à lancer une consultation des entreprises
- AUTORISE le maire à signer des devis dans la limite de 5 000.00 € TTC pour l'acquisition de ce matériel de nettoyage.

5) Concession gaz : Renouvellement de contrat

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint, explique que la commune de Saint-carné dispose de 232 mètres de canalisation de gaz, au nord de la commune, en limite de Léhon. 6 maisons sont desservies.

Un contrat de concession avec GRDF existe et prend fin le 11/10/2024.

Un nouveau contrat de concession sera signé entre la commune, GRDF et le SDE 22.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- PREND ACTE de ces informations.
- AUTORISE le maire à signer le nouveau contrat de concession.

ECOLE

1) Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 29/03/2023

Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Affaires Scolaires, présente le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 29 mars 2024 :

La directrice a reçu de la conseillère pédagogique de la circonscription, le Label E.A.C. niveau 1 (éducation artistique et culturelle) pour l'ensemble des projets de l'école.

Ce label est valable 3 ans.

L'école Norbert Guilton, Saint Carné, est la seule école de la circonscription à avoir obtenu ce label.

La directrice a présenté les différentes actions mises en place et à venir, pour agir sur le climat scolaire : café des parents, collaboration avec l'école de Bobital (2024/2025), Pôle Iris, Atelier du 5 bis, faculté de médecine et école d'infirmières...

Une chartre du «parent accompagnateur» lors des sorties, a été distribuée en décembre aux parents.

Une plaquette a été transmise aux familles des nouveaux inscrits de mars 2024.

Il a été rajouté au règlement intérieur de l'école, la délibération du conseil municipal sur «les inscriptions à l'école».

Allain Houel, 1 er adjoint aux travaux, a fait un point sur l'avancée

des travaux du restaurant scolaire.

La directrice a présenté les projets du 2nd semestre (en présence de la presse O.F.).

L'effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2024 est de 106 élèves.

L'équipe pédagogique réfléchit à la répartition la plus judicieuse.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- PREND ACTE de ces informations.

DINAN AGGLOMERATION

1) Bilan assainissement collectif

M. le Maire présente le bilan de l'assainissement collectif de la commune, bilan élaboré par Dinan Agglomération : Bilan consultable en Mairie sur demande ou sur le site internet saintcarne.com.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- PREND ACTE de ces informations.

VIE COMMUNALE

1) Restaurant scolaire : Entente intercommunale Saint-Carné / Trévron : projet de convention.

M. le Maire présente au Conseil le projet de convention d'entente intercommunale avec Trévron.

Voici les principaux points de cette convention :

- L'entente a pour objet de mutualiser les moyens de restauration scolaire des 2 communes à savoir :
- La production des repas sur le site du restaurant scolaire de Saint-Carné (13, Domaine des Blés d'Or 22100 SAINT-CARNÉ) pour les élèves de l'école de Trévron.
- La participation à l'élaboration et production des repas par la cuisinière de Trévron sur le site du restaurant scolaire de Saint-Carné en collaboration avec le cuisinier de Saint-Carné pour :
- les élèves des écoles de Trévron (environ 40 repas par jour en livraison),
- les élèves de Calorguen (environ 60 repas par jour en livraison – une convention de prestations de service existe entre Calorguen et Saint-Carné)
- les élèves de l'école de Saint-Carné (environ 110 repas par jour sur site)
- les élèves de l'Institut Medico-Educatif Les Vallées du site de Saint-Carné (environ 15 repas par jour en livraison).

Coût d'un repas enfant appliqué à la commune de Trévron dans le cadre de l'entente : 2.60€.

(à titre d'information, le coût d'un repas enfant est de 3.18€ pour Calorguen qui a une convention de prestation de service).

- Désignation de 3 représentants de la commune de saint-Carné pour la conférence de l'entente : M. HOUEL Allain, Mme Carmen VOLANTIN, Mme Liliane SIMON.

- L'Entente intercommunale sera signée pour une durée du 6 mai 2024 jusqu'au 31/12/2024 ; elle sera renouvelable.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de valider les grands principes du projet de convention d'entente intercommunale.

- DESIGNNE les 3 représentants de la commune de Saint-Carné pour la Conférence de l'Entente comme suite : M. HOUEL Allain, Mme Carmen VOLANTIN, Mme Liliane SIMON.

- DIT que le projet de convention de l'Entente Intercommunale sera examiné lors d'une réunion entre les élus de Trévron et de Saint-Carné durant le mois d'avril 2024.

- AUTORISE le maire à signer la convention finale de l'entente intercommunale.

2) Journée citoyenne

Samedi 8 juin 2024

3) Accueil des nouveaux habitants

Samedi 14 septembre 2024 à 11h00

4) Repas du Conseil / Agents

Vendredi 7 juin 2024 à 19h00 au nouveau restaurant scolaire.

5) Inauguration/Portes Ouvertes - Restaurant Scolaire

- Portes ouvertes : le 16 juin 2024 lors de la fête de l'école
- Inauguration : le samedi 21 septembre 2024 à 11h00

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**1) Remerciement aide sociale**

M. le Maire présente les remerciements de la famille à qui le Conseil Municipal avait attribué une aide sociale lors du Conseil Municipal du 6 mars 2024.

2) Retour réunion gendarmerie de Dinan

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint, présente le rapport de la gendarmerie de Dinan sur la commune de Saint-Carné (sécurité routière, interventions, délinquance, jours de présence) pour l'apériode 2022/2023.

3) Tarif location association « Enfant dans la Ville »

Proposition 100€ pour la soirée du vendredi 25 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tarif de 100€ pour la location de l'espace Karnay le 25 octobre 2024

4) Demande de food-truck le vendredi soir

Une demande a été faite pour le stationnement d'un food-truck (Guy Nicolas – galettes saucisse) chaque vendredi soir au niveau du bar Le Daou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le stationnement du food-truck les vendredis soir Place de l'Eglise.

Fin du Conseil Municipal à : 22h00

Prochain Conseil Municipal le : jeudi 2 Mai 2024 à 20h00.

CM DU 2 MAI 2024**TRAVAUX / ACQUISITION****1) Devis Fauchage**

Le Conseil Municipal décide de voter une enveloppe budgétaire de 6 500.00 € TTC maximum pour le fauchage annuel 2024. Un devis sera demandé.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis sous condition de respecter le montant maximum fixé.

2) Bibliothèque : devis rideaux occultants

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire et Président de l'Association de la bibliothèque, explique qu'un désherbage des livres datés d'avant 2015 est en cours.

Elle précise que pour la conservation optimale des livres, il faut que la pièce ne passe jamais en dessous des 15 degrés et que les livres soient à l'abri du soleil et de la lune.

A ce sujet, Mme SIMON demande d'équiper la bibliothèque de rideaux occultants.

Mme SIMON se retire du vote (car présidente de l'association de la Bibliothèque).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - De demander un devis aux entreprises MIROITERIE DU GUINEFORT et ESPACES revêtements pour la fourniture et la pose de rideaux à la bibliothèque.

3) Restaurant Scolaire : avenant n°1 EREO

M. le Maire présente 1 avenant :

Lot 14- Plomberie-Chauffage-Ventilation – EREO- Avenant n°1 – Plus-Value

M. le Maire présente un devis pour la fourniture et la pose d'un piège à sons sur air neuf de la PAC

+ 2 500.00€ HT

+ 3 000.00 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE l'avenant suivant :

Lot 14 - Plomberie - Chauffage - Ventilation - EREO - Avenant n°1 - Plus-Value

Marché initial 226 373.17 € HT

Avenant n°1 en plus-value + 2 500.00 € HT

Total marché HT 228 873.17 € HT

4) Restaurant Scolaire : examen du devis pour l'alarme.

M. le Maire présente le devis d'Activeille Groupama pour la mise en place d'une alarme au nouveau restaurant scolaire :

Système d'alarme : 1 773.79 € HT soit 2 128.55 € TTC

Abonnement mensuel : 28.90 € HT /mois soit 34.68 € TTC/mois

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE le devis proposé et l'abonnement mensuel

- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

VIE COMMUNALE**1) Cérémonie du 8 Mai**

Mercredi 8 mai à 11h30 au Monument Aux Morts

Le vin d'honneur sera organisé par le bar de Saint-Carné Au Daou.

2) Participation au Forum des Associations 2024

M. le Maire explique que le forum des associations 2024 aura lieu de nouveau aux salles Némée et Houdet à Dinan en septembre 2024.

La participation des communes s'élève à 0.11€ par habitant, soit 115.19€ pour la commune de Saint-Carné.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE de participer financièrement au forum des associations 2024 pour 115.19€.

3) Repas des Aînés : examen de devis

Mme Liliane SIMON, Adjointe au maire, rappelle que le repas des aînés aura lieu le Dimanche 27 octobre 2024.

Elle présente 2 devis de traiteurs pour ce repas :

• Atelier 11 : 30.50 € TTC/pers. sur place ou 34.50 € sur place - 20.00 € à emporter - décoration table : 8 € par table

• Pain d'Epices : 32.90 € TTC/pers. sur place - 25.00 € TTC à emporter - vaisselle/serviette/décoration de table - soft/pain/ beurre compris dans le tarif.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de retenir le devis de Pain d'Epices pour le repas des Aînés 2024.

- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

4) Adhésion au Comité de Dinan du Souvenir Français

L'association des Anciens Combattants de Saint-Carné étant en sommeil, M. le Maire propose d'adhérer au Comité de Dinan du Souvenir Français.

L'adhésion annuelle de la commune de 10€ permettra aux volontaires de la commune de recevoir une formation pour devenir porte-drapeaux des cérémonies officielles.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE d'adhérer au Comité de Dinan du Souvenir Français (10€ la cotisation annuelle).

- DECIDE d'adhérer au Comité de Dinan du Souvenir Français (10€ la cotisation annuelle).

- DECIDE d'adhérer au Comité de Dinan du Souvenir Français (10€ la cotisation annuelle).

5) Retour sur la sortie Ados

La sortie Ados a eu lieu le jeudi 25 avril et a rassemblé 21 jeunes carnéeens.

Cette sortie s'est déroulée au West Parc de la Richardais avec laser game et trampoline. Un pique-nique au Parc du Port Breton à Dinard a eu lieu avant. Anne-Sophie LEROUX, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD et Nathalie GUERIN ont encadré le groupe. Ce fût une journée très agréable.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**1) Remerciement associations**

Remerciements des associations de la Marche Active et Sportive Carnéenne et l'Amicale Vélo Détente pour le versement des subventions communales.

2) Club de Foot de Calorguen

M. le Maire a rencontré dernièrement M. Romain ROBERT qui lui a exposé son projet de création d'un club de foot (l'USC – Union Sportive de Calorguen) sur la commune de Calorguen, ouvert aux carnéeens.

Afin d'encourager et soutenir la création de ce nouveau club, M. le Maire propose le versement d'une subvention de 100€.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de verser une subvention de 100€ au nouveau Club de Foot de Calorguen.

Fin du Conseil Municipal à : 21h27min.

Prochain Conseil Municipal le : Mercredi 5 Juin 2024 à 20h00.

CM DU 5 JUIN 2024**FINANCES****1) Tarifs location espace Karnay pour l'association SAMANA Yoga et Roberto RODRIGUEZ Salsa pour l'année scolaire 2024/2025**

M. le Maire propose de fixer les tarifs pour la location de salle pour 2024/2025 pour l'association Samana (yoga).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de fixer les tarifs de location de l'espace Karnay comme suit pour l'association Samana :

- 300 € pour l'association Samana (yoga) pour l'utilisation de l'espace Karnay pour 3 cours par semaine pour l'année scolaire 2024/2025.

M. le Maire propose de fixer les tarifs de location de l'espace Karnay comme suit pour les cours de Salsa :

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de fixer les tarifs de location de l'espace Karnay comme suit pour les cours de Salsa :

- 700€ pour le professeur de Salsa Roberto RODRIGUEZ qui enseigne auprès des danseurs de l'association MUEVE TE pour l'occupation de l'espace Karnay pour 4 cours par semaine pour l'année scolaire 2024/2025.

- AUTORISE le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle correspondantes.

2) Restaurant scolaire : tarif des goûters pour fourniture à la commune de Trévron.

M. le Maire explique qu'il convient de modifier la convention d'entente intercommunale pour ajouter le tarif des goûters qui seront également fournis aux élèves de Trévron.

Proposition avenant n°1 :

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Chaque commune signataire s'engage à participer aux dépenses

de fonctionnement et d'investissement de l'entente engagées valablement, et ce pendant toute la durée d'exécution de la présente convention.

Cette participation constitue pour les communes une dépense obligatoire.

La participation de chaque commune à ces dépenses est fixée comme suit :

- la commune de Saint-Carné supporte à elle seule les dépenses de fonctionnement (électricité, eau, denrées alimentaires, travaux d'entretien courant, dépenses du personnel, etc) et d'investissement (aménagement, équipements, travaux...) liées au restaurant scolaire de Saint-Carné.
- la commune de Trévron supporte le salaire de la cuisinière municipale de Trévron et payera à la commune de Saint-Carné le prix de 2.60€ par repas « enfant » et 5.27€ par repas « adulte », et 0.50€ par goûters « enfant » livrés à la cantine de Trévron.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : APPROUVE la modification de la convention d'entente intercommunale via l'avenant n°1 et la fixation du tarif d'un goûter à la commune de Trévron pour 0.50€.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : APPROUVE la modification de la convention d'entente intercommunale via l'avenant n°1 et la fixation du tarif d'un goûter à la commune de Trévron pour 0.50€.

3) Reconduction de la convention de participation financière au fonctionnement de l'ALSH de Quévert

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention proposé par Quévert :

Convention consultable en Mairie sur demande ou sur le site internet saintcarne.com.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - ACCEPTE la convention proposée par la ville de Quévert relative à la participation financière de Saint-Carné pour le fonctionnement de l'ALSH de Quévert, pour la période du 2 septembre 2024 au 26 août 2025.

- AUTORISE le maire à signer ladite convention.

- AUTORISE le maire à signer ladite convention.

TRAVAUX/ ACQUISITION**1) Bibliothèque : examen devis rideaux**

M. le Maire présente 2 devis pour l'installation de devis à la bibliothèque :

• Espaces revêtement : 1 098.78€ HT

• Miroiterie du Guinefort : 1 585.94€ HT

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - DECIDE de retenir le devis de Miroiterie du Guinefort pour 1 585.94€ TTC car le modèle proposé convient mieux au bâtiment et la pose est comprise.

- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

3) Informatique : examen devis PC pour le service technique et mairie

M. le Maire présente 2 devis de Bis Informatique pour :

- 1 PC portable pour le service technique : 888.00€ TTC
- 1 PC fixe pour la mairie avec nettoyage de l'ancien et transfert/ installation au restaurant scolaire : 1 950.00 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - AUTORISE le Maire à signer les devis proposés par Bis Informatique : 888.00€ TTC pour le PC portable du service technique et 1 950.00€ TTC pour un PC fixe à la mairie (le PC actuel mairie sera nettoyé et transféré au nouveau restaurant scolaire).

- AUTORISE le Maire à signer les devis proposés par Bis Informatique : 888.00€ TTC pour le PC portable du service technique et 1 950.00€ TTC pour un PC fixe à la mairie (le PC actuel mairie sera nettoyé et transféré au nouveau restaurant scolaire).

- AUTORISE le Maire à signer les devis proposés par Bis Informatique : 888.00€ TTC pour le PC portable du service technique et 1 950.00€ TTC pour un PC fixe à la mairie (le PC actuel mairie sera nettoyé et transféré au nouveau restaurant scolaire).

4) Restaurant scolaire : examen devis matériel de nettoyage réfectoire

M. le Maire présente 2 devis pour l'acquisition de matériel de nettoyage ergonomique pour le réfectoire du nouveau restaurant scolaire :

M. le Maire présente 2 devis pour l'acquisition de matériel de nettoyage ergonomique pour le réfectoire du nouveau restaurant scolaire :

Matériel de la gamme Concept Manufacturing :

Pour le nettoyage des sols :

- 1 chariot Nano compact petit modèle
- 1 manche télescopique ergonomique, réglable en hauteur,
- 1 support 40 cm velcro avec raclette,
- 5 bandeaux de dépeussierage velcro,
- 20 bandeaux de lavage avec grattant 50 cm

Pour les parties hautes (tables, portes, vitres, faïences):

- 1 manche télescopique ergonomique 66/101 cm,
- 1 support Genius en 25 cm,
- 4 Bandeaux vitres bleu velcro,
- 5 Bandeaux avec grattant velcro EMR80 en 30 cm

Accessoires :

- Un kit micro Flex pour le dépeussierage en hauteur des sur-faces difficile d'accès,
- 2 Housses micro Flex bleues
- 1 pichet doseur
- 1 filet de lavage avec limite de remplissage 60 x 80 cm
- 1 paquet de lavettes grattantes 30 x 30 cm
- 1 paquet de Netty roses auto protégée pour l'entretien des wc et sanitaires.
- 1 kit pelle aéroport
- Gama 29 : 1 067.95 € HT
- Pierre Le Goff : 1 126.16 € HT

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de retenir le devis de GAMA 29 le moins-disant pour un montant de 1 067.95€ HT.
- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

5/ Restaurant scolaire : avenant n°1 et avenant n°2 lot 13 AM ELEC

M. le Maire présente 2 avenants au lot 13 - AM Elec :

Lot 13 - Electricité - AM ELEC Avenant n°1 - Plus-Value

M. le Maire présente un devis pour le raccordement électrique au tarif jaune ; la fourniture et la pose d'un tableau et l'adaptation du matériel.

+ 7 945.61€ HT
 + 9 534.73 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ACCEPTE l'avenant suivant :

Lot 13 - Electricité - AM ELEC Avenant n°1 - Plus-Value :
 Marché initial 97 500.40 € HT
 Avenant n°1 en plus-value + 7 945.61 € HT
 Total marché HT 105 446.01 € HT

Lot 13 - Electricité - AM ELEC Avenant n°2 - Moins-Value

M. le Maire présente un devis en moins-value pour la suppression de l'optidelesteur avec conservation pré-câblage, création d'une baie informatique et passage avec 2 moniteurs de plus en visiophonie.

- 461.51 € HT
 - 553.81 € TTC

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- ACCEPTE l'avenant suivant :

Lot 13 - Electricité - AM ELEC Avenant n°2 - Moins-Value :
 Marché initial 97 500.40 € HT
 Avenant n°1 en plus-value + 7 945.61 € HT
 Avenant n°2 en moins-value - 461.51 € HT
 Total marché HT 104 984.50 € HT

URBANISME- FONCIER

1) Acquisition de la parcelle B 1571 à l'euro symbolique

Dans le cadre de la construction de la future station d'épuration sur Saint-Carné, il est proposé à la commune de Saint-Carné d'acquérir la parcelle B 1571 pour 1 euro symbolique.

Plan de division consultable en Mairie sur demande ou sur le site internet saintcarne.com.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE d'acquérir la parcelle B 1571, propriété de M.Mme TOSTIVINT, d'une contenance de 25 ca, sise rue de la Grande Noé à SAINT-CARNÉ 22100, pour un euro symbolique.
- DIT que l'acte de vente sera rédigé par le service juridique de Dinan Agglomération
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente

RESSOURCES HUMAINES

1) Lancement du recrutement d'un agent technique suite à une démission

M. le Maire explique que M. Anthony CILARD, Adjoint technique territorial stagiaire a démissionné de son poste.

M. le Maire propose de lancer un nouveau recrutement.

Calendrier prévisionnel du recrutement :

- Mise en ligne de l'offre : semaine du 17 juin 2024
- Date limite des candidatures : 31 juillet 2024
- Pré sélection des candidatures : août 2024
- Entretiens : semaine du 26 août 2024

M. le Maire rappelle le tableau des effectifs en vigueur à ce jour : Afin de pouvoir recruter le futur agent des services techniques il convient de créer les différents grades énoncés dans l'offre d'emploi à savoir :

Filière Technique :

- Adjoint technique territorial – 1 poste à 35h00
- Adjoint principal de 2ème classe – 1 poste à 35h00
- Adjoint technique principale de 1ère classe – 1 poste à 35h00
- Agent de Maîtrise – 1 poste à 35h00
- Agent de Maîtrise principal – 1 poste à 35h00

Une fois la personne recrutée sur un de ces grades, les autres grades seront supprimés.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- PREND ACTE du planning prévisionnel du recrutement de l'agent des services techniques
- APPROUVE la création des grades proposée à la filière technique

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Relais des Villages : remise des médailles le mardi 4 juin
- Mission Argent de Poche : semaine du 8 au 12 juillet 2024.

Fin du Conseil Municipal à : 21h50

Prochain Conseil Municipal le : Mercredi 3 Juillet 2024 à 20h00.

CONTACTS UTILES

Maire de Saint-Carné

Tél. 02 96 83 58 22
 mairie@saintcarne.com
 www.saintcarne.com

Ecole Norbert Guitton

Tél. 02 96 83 61 21

Accueil périscolaire

Tél. 02 96 83 62 31

Restaurant scolaire

Tél. 02 96 88 00 15

URBANISME

Déclarations préalables

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain Objet des travaux
DP 022 280 24 C0001	15/01/2024	16 LA TOUCHE Cloture et portail 280 C 222, 280 C 223
DP 022 280 24 C0002	22/01/2024	3 le bas pont roux construction d'une terrasse sur pilotis et remplacement fenetre en porte-fenetre 280 A 1186
DP 022 280 24 C0003	25/01/2024	LA CROIX DU CHENE création d'ouverture, modification d'ouverture et refection zone de toiture 280 C 412, 280 C 413
DP 022 280 24 C0004	29/01/2024	18 le bas pont roux Transformation du garage en pièce à vivre 280 A 293, 280 A 594
DP 022 280 24 C0005	05/02/2024	1 lotissement les grands prés remplacement des fenetres en bois par du PVC blanc 280 A 970
DP 022 280 24 C0006	22/03/2024	40 Les Hauts Villots Construction d'un garage en bois 280 C 537
DP 022 280 24 C0009	08/04/2024	3 la Ville Oustin installation panneaux photovoltaïques 280 OB 399
DP 022 280 24 C0010	19/03/2024	LES TERRES Abattage arbres 280 B 612
DP 022 280 24 C0012	12/04/2024	1A RUE DE LA GRANDE NOE 280 B 1494, 280 B 1498
DP 022 280 24 C0014	19/04/2024	44 le bas pont roux Cloture 280 A 1020
DP 022 280 24 C0015	16/04/2024	16 HEUNAN création fenetre de toit et remplacement ancienne fenetre de toit 280 B 302
DP 022 280 24 C0017	25/04/2024	3 le Champ Cloture 280 C 857
DP 022 280 24 C0018	25/04/2024	2 RTE DU STADE Division en vue de construire 280 A 431
DP 022 280 24 C0020	13/05/2024	36 le bas pont roux enduït sur mur 280 A 277
DP 022 280 24 C0021	17/05/2024	1 rue Josse Clôture 280 B 1527, 280 B 1533, 280 B 1534

Permis de construire

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain Objet des travaux
PC 022 280 21 C0002 M01	16/02/2024	8 rue de la Gervinais Suppression du carport et pose d'une clôture 280 C 988
PC 022 280 22 C0011 M01	03/05/2024	3 DOMAINE DES BLES D'OR modification cloture 280 C 1056
PC 022 280 22 C0012 M01	30/04/2024	1 DOMAINE DES BLES D'OR modification cloture 280 C 1057
PC 022 280 23 C0002 M01	05/01/2024	LE CLOS MOINE Edification d'une clôture 280 C 1035, 280 C 1039, 280 C 1040, 280 C 1050
PC 022 280 24 C0001	23/01/2024	3 LA VILLE ES GICQUAUX Extension et construction d'une annexe 280 C 514, 280 C 515, 280 C 516, 280 C 517
PC 022 280 24 C0002	23/01/2024	2 C RUE DE L'ECOLE Construction d'une maison individuelle 280 B 1429, 280 B 1431
PC 022 280 24 C0004	27/03/2024	3 LES HAUTS VILLOTS Construction d'un garage 280 C 884, 280 C 887
PC 022 280 24 C0006	03/04/2024	Lot 10 Lotissement "Le Domaine des Blés d'Or" Construction d'une maison individuelle 280 C 1054
PC 022 280 24 C0008	24/05/2024	17 L ECOTAY Extension d'un balcon existant 280 A 1096, 280 A 993

ÉTAT CIVIL

Naissances

30/04/2024	Tylio ALLAIN
20/04/2024	Lowenn DUFLOS DIOT
16/04/2024	Gaspard CHEVALIER BASLÉ
18/05/2024	Matis ROUX LUCAS
24/05/2024	Antoine MIMOUNI
15/05/2024	Elie MARGANIEC
26/01/2024	Ambre LECLERC
10/12/2023	Laïa MONNIER

Mariages

10/02/2024	Jean-Michel AMOUREUX et Astrid CRUZ BLANCO
------------	--

Décès

24/04/2024	Dominique Bouexel
------------	-------------------

HORAIRES D'ÉTÉ

La mairie prend ses quartiers d'été !

A compter **du lundi 8 juillet et jusqu'au 30 aout 2024**, la mairie sera ouverte :

	Matin	Après midi
Lundi	9h00 - 12h30	14h00 - 17h00
Mardi	Fermé au public	14h00 - 17h00
Mercredi	Fermé au public	Fermé au public
Jeudi	9h00 - 12h30	Fermé au public
Vendredi	9h00 - 12h30	Fermé au public

Fermée le vendredi 16 août





MÉMO

ANIMATIONS 2024

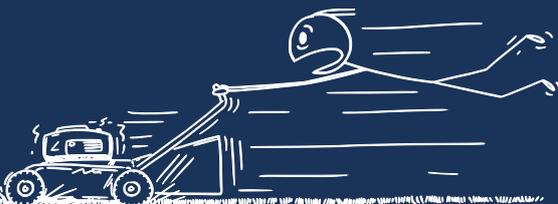
SEPT	03/09	Reprise du club de l'amitié
	14/09	Accueil des nouveaux habitants à 11h en salle du conseil
	15/09	Ateliers bien-être 10h-12h, salle associative - Sophie Wiszniak
	16/09	AG de la Marche
	21/09	Inauguration du nouveau restaurant scolaire à 11h
24/09	Couscous du club de l'amitié	
OCT	01/10 & 02/10	Festival 1ers émois
	05/10	Soirée Choucroute CNDBSC
	11/10	Soirée jeux APE
	13/10	Vide grenier CNDBSC
	27/10	Repas des aînés organisé par la commune
	29/10	Animation du club des aînés
NOV	08/11	Concours maisons et jardins fleuries
	09 & 10/11	Bourse aux jouets APE
	11/11	Cérémonie du 11 Novembre
	23/11	Couscous AVD
	26/11	Animation club de l'amitié
DÈC	06/12	AG du Comité des fêtes
	07/12	Repas de Noël du club de l'amitié
	13/12	Soirée de Noël de l'APE
	16/12	Fête de fin d'année de la Marche
	20/12	Spectacle Cas Clinique à l'Espace Karnay à 20h30



QUAND TONDRE ?

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteurs thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ➔ en jour ouvrable
 - ➔ le samedi
 - ➔ le dimanche
- ▶ 08h30 - 12h00 et 13h30 - 19h30
▶ 09h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
▶ 10h00 - 12h00



REPORT COLLECTE

- ➔ **Jeudi 15 août**
COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES
Report au samedi 17 août dès 5h00 du matin (bacs jaunes)
- ➔ **Vendredi 1er novembre**
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
Report au samedi 2 novembre dès 5h00 du matin
- ➔ **Lundi 11 novembre**
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (ZA)
Report au mardi 12 novembre dès 5h00 du matin
COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES
Report au vendredi 15 novembre dès 12h00